L'ÉCHO de l'Ouest
COURRIER FRANÇAIS

3 784065 301704 >

9 OCTOBRE 2026 - N°3928 - 1,70€ - 05 24 07 39 63 - echo-ouest.fr

CCI NANTES SAINT-NAZAIRE

Dans la crainte du budget 2027

Le projet de loi de finances prévoit de retirer 125 millions d'euros au réseau consulaire, soit 25 % de ses dotations. À Nantes Saint-Nazaire, la CCI évoque déjà un plan social et les conséquences désastreuses sur l'économie locale.

P.3

AU DÉPART DE NANTES

Une nouvelle liaison vers Oslo

P.3

SOULLANS

L'église profanée et meurtrie

P.7

BUDGET 2027

La Région amputée de près de 10 M€

P.5

La jeunesse mobilisée pour son avenir



À Nantes, comme dans tout l'Hexagone, les lycéens sont descendus dans la rue. Une mobilisation entachée par des violences et des incidents, et dont certaines formations politiques espèrent tirer parti. P. 4

TOURISME & VÉLO

La Loire-Atlantique primée

Nantes, Saint-Nazaire et Saint-Brevin figurent parmi les 30 territoires distingués au niveau national. La Régalante vise désormais le podium européen.

P.6



VENDÉE GLOBE

Un nouveau PC course

Le Département et Vendée Expansion construiront un PC Course permanent face au port Olona. Coût d'investissement estimé : 8,8 millions d'euros. Livraison prévue en juin 2028.

P.9



Consternation

BILLET

Il y a deux ans, Mario Draghi, ancien président italien de la Banque centrale européenne, a rendu un rapport explosif à Ursula von der Leyen, présidente de la Commission. La demande des institutions de Bruxelles faite à Draghi était à la hauteur de leur désarroi : comment et que faire pour redresser une Union européenne à l'économie malade ? On peut dire qu'elles n'ont pas été déçues du voyage : le diagnostic posé par l'homme qui avait sauvé l'euro en 2012 est accablant.

Comme le constatent tous les observateurs impartiaux et raisonnables qui disèquent la situation de la France à la veille de l'élection présidentielle, Mario Draghi met en lumière les faiblesses inquiétantes d'un continent dont on ne peut pas dire qu'il est à la dérive, mais presque. Ce qui revient sous la plume de l'Italien, c'est le décrochage européen dans tous les domaines-clés de la vie réelle : investissements productifs très insuffisants, dette énorme et dévoreuse d'actifs, éducation et formation indigentes, incapacité à se projeter dans l'avenir, réglementation accablante, faiblesses politique et diplomatique insignes.

Loin de jouer les Cassandre, Mario Draghi se contente d'éclairer une réalité que les élites peinent à accepter. Les mesures qu'il propose pour tenter de rebondir, si elles sont capitales, sont presque anecdotiques dans la mesure où un peu de bon sens permet à tout un chacun de les répertorier : desserrer l'étau normatif qui étouffe l'innovation, réformer les institutions pour aller vers plus d'intégration entre les nations, allonger le temps de travail, développer à marches forcées l'enseignement des nouvelles technologies, baisser les impôts des entreprises, toutes choses, certes, qui ne font guère rêver les peuples.

Quant à la situation de la France, désormais clairement « l'homme malade de l'Europe », elle est encore pire. Pourquoi se cacher derrière son petit doigt et continuer de s'accrocher au passé ? Le pays est en train de devenir le terrain de jeu des vendeurs étrangers, au détriment de tout autre activité. La raison d'être unique de son économie, c'est de financer à fonds perdus, pour ne pas dire sans le moindre sou, un modèle social dont on peut maintenant dire qu'il est bel et bien en faillite. Et ce, jusqu'à quand ? Le gouffre est proche, d'autant plus si on se penche sur les « programmes » des irresponsables qui veulent accéder à la plus haute marche des institutions.

Le mot qui vient alors à l'esprit, c'est « consternation ». Spécialistes du cautère sur une jambe de bois, les candidats du « bloc central », qui n'est pas un bloc et n'est plus central, s'engagent unanimement à sauver la France sans douleur : « Dormez, les enfants, papa veille. » Quant aux candidats de l'extrême, ils misent sur des mesures honteusement démagogiques, entre haine des riches, rejet des non-européens, antisémitisme décomplexé et nostalgies rances, recettes miracles et baguette magique. Or, parti comme on est, non seulement l'Europe vacille dangereusement sous les coups de boutoir de ses ennemis et sa propre gabegie, mais la France est au bord du chaos.

Bienvenue dans le XXIème siècle !

Bernard VALETES

L'évangile du dimanche

11 octobre 2026 – 28e dimanche du Temps ordinaire – A
Matthieu 22, 1-14

Toujours la sollicitude du roi envers ses sujets. Il les invite au mariage de son fils. Ce roi divin implique toujours sa création dans les grands évènements de sa Vie. Or, les bénéficiaires de cette invitation la refusent invoquant de multiples raisons. Des raisons qui leur sont très personnelles : l'un doit aller à son champ, l'autre à son commerce. Toutes ces personnes ne se contentent pas de refuser. Ils tuent aussi tous les serviteurs que le roi leur a dépêchés. Une telle ingratitude est certainement condamnable mais ne faisons-nous pas, nous aussi, la même chose ? N'avons-nous pas parfois la réaction fort égoïste de ne voir que nos situations niant ainsi les implications où le Seigneur nous invite ?

Le roi est très en colère et l'on peut le comprendre : lui qui avait fait préparer le repas pour eux : « "Voilà : j'ai préparé mon banquet, mes bœufs et mes bêtes grasses sont égorgés ; tout est prêt : venez à la noce." » (v. 4) Nous connaissons l'importance du repas dans toute civilisation et nous savons aussi que pour le Christ, il en est de même : « Il les fera passer à table et il les servira chacun à son tour » (Lc 12, 37) N'est-ce pas aussi autour d'un repas, qu'il a révélé à ses disciples ce qu'il adviendrait de lui ? (Lc 22)

Vexé par le comportement des convives déméritants, il envoie d'autres serviteurs aux croisées des chemins. Notons d'abord que ce roi a beaucoup de personnes à son service, c'est-à-dire aussi beaucoup de ressources et qu'un échec ne va pas le laisser inactif. Tel est notre Dieu. Tous acceptent, comme tous les pauvres, et ils sont heureux d'être reconnus et de pouvoir à leur tour non seulement participer à la fête mais contribuer aussi à sa réussite. Seulement l'un d'entre eux ne semble pas jouer le jeu et ne s'est pas préparé pour cette noce. Il est un profiteur du moment sans vouloir contribuer à la réussite de cette soirée.

A tous les instants de nos vies, le Seigneur nous sollicite mais il attend de nous que nous puissions répondre avec gratitude à son invitation. Il ne nous demande pas grand-chose si ce n'est simplement d'être ou de vivre à la mesure de l'amour qu'il nous offre.

Comment faire alors ? Une fois de plus regardons-nous et comprenons que parfois nous n'agissons pas vis-à-vis des autres comme le Père l'attend de nous. Nous nous targuons d'être croyants mais qu'est-ce que cela va changer dans nos vies ? Ce convive qui manifestement n'a pas su se préparer à l'honneur qui lui était fait est comme nous et l'on peut cependant comprendre la sévérité avec laquelle le roi va le faire punir.

Et nos propres dons ? Que faisons-nous de nos dons ? Comme le nom l'indique, ils nous ont été donnés. Qu'en faisons-nous ? Les mettons-nous au service de tous ceux que nous croisons ? Les mettons-nous au service de la Vie pour laquelle le Christ s'est offert ? Ce que Dieu souhaite, comme ce roi, est que nous répondions à nos vocations avec ce désir ferme de contribuer à l'avènement du monde : de l'homme et la femme et de toute la nature aussi. Il daigne avoir besoin de nous et il nous revient à présent, d'y répondre.

Gérard CROZAT, diacre

Handicap et solidarité Du 5 au 11 octobre 2026, l'Adapeila organise la 18e édition de son Opération Brioches en Loire-Atlantique. Pendant une semaine, 250 bénévoles se mobilisent pour vendre des brioches et financer des projets destinés aux personnes en situation de handicap accompagnées par l'association.

Opération Brioches : une mobilisation gourmande



Stand grand public centre commercial Atlantis *SC : Adapeila*

Et si votre petit-déjeuner devenait solidaire ? Pour 6 €, une brioche permet de contribuer au financement d'activités physiques adaptées, culturelles et de loisirs. Une opération qui permet également de sensibiliser le grand public au handicap. Des stands sont installés dans différents lieux du département, notamment dans des centres commerciaux comme Auchan Saint-Herblain ou Beaulieu à Nantes. Des entreprises partenaires participent également à cette mobilisation. Les sommes collectées permettent de financer des projets qui améliorent le quotidien des personnes accompagnées. Activités physiques adaptées, sorties, séjours ou encore activités culturelles peuvent ainsi être proposées. Pour certaines personnes en situation de handicap, pratiquer une activité sportive ou participer à une sortie dans les conditions habituelles peut être difficile. Les activités adaptées permettent de proposer un cadre correspondant à leurs besoins et à leurs capacités. Au-delà de la pratique, ces moments favorisent les échanges, l'autonomie et le bien-être. Ils peuvent également contribuer à réduire le stress lié à certaines situations du quotidien. L'Opération Brioches permet ainsi de financer des projets qui ne pourraient pas toujours voir le jour grâce aux seuls financements habituels. En 2025, 26.484 brioches avaient été vendues en Loire-Atlantique. Plus de 94.000 euros avaient ainsi été collectés, avec notamment la participation de 71 entreprises partenaires.



Airbus se mobilise *SC : Adapeila*

Une mobilisation départementale

Créée il y a 70 ans par des parents, l'Adapeila accompagne des personnes en situation de handicap et leurs familles, de la petite enfance jusqu'à la fin de vie. L'association intervient notamment auprès de personnes présentant un handicap intellectuel, de l'autisme, un handicap psychique ou un polyhandicap. Cette année, 250 bénévoles sont mobilisés sur l'ensemble du département pour participer à l'opération. Une mobilisation qui dépasse la seule vente de brioches : les bénévoles sont également présents pour échanger avec le public et faire connaître les réalités vécues par les personnes accompagnées et leurs familles. Les entreprises peuvent également s'engager dans l'opération, notamment en organisant une vente auprès de leurs salariés ou en devenant partenaires. Les personnes souhaitant aller plus loin peuvent aussi rejoindre les équipes de bénévoles. L'Opération Brioches se poursuit jusqu'au 11 octobre. Une occasion de soutenir concrètement les projets de l'Adapeila tout en participant, à son échelle, à la sensibilisation au handicap. Et si cette année, la dégustation devenait aussi une façon de passer à l'action ?

Mailys LE MENAGER (clp)

https://adapeila.fr/

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS
Bât. E - Parc du Bois Cesbron
2 rue Henri-Guillaumet,
44700 ORVAULT

Société nouvelle Courrier français : SARL 99 ans - Cap. 100.000 € - 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BORDEAUX 472 200 724.

RÉDACTION · redaction44@echo-ouest.fr - redaction85@echo-ouest.fr - 02 40 29 16 91
Directeur de la publication : Vincent David - **Rédacteur en chef :** Jean-Christophe Giret
Rédacteur départemental : Vincent Gautier.

ANNONCES LÉGALES . annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24

ABONNEMENT - DIFFUSION . abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) **:** 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €. (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

IMPRIMERIE · La Nouvelle République : 232 avenue Grammont, 37000 TOURS.

CPPAP : 0629 C 85349 - **ISSN :** 0751-5162 - Dépôt légal à parution.

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Origine principale du papier France. Taux de fibres recyclées sup.ou égal à 50% Eutrophisation (pâte et papier) : Ptot moyen à 0.014 kg/tonne.

votre journal BAC DE TRI

PEFC 10-31-3409

Économie *Le projet de loi de finances prévoit de retirer 125 millions d'euros au réseau consulaire, soit 25 % de ses dotations. À Nantes St-Nazaire, la CCI évoque déjà un plan social.*

La CCI Nantes Saint-Nazaire dans l'inquiétude

Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2027, les coups de rabot suscitent réflexions et inquiétudes. Les Chambres de commerce et d'industrie font partie de ces acteurs invités à serrer la vis. Mais cette décision n'est pas sans conséquence. Dans l'Hexagone et sur le territoire ligérien, les responsables des CCI s'interrogent quant aux effets préjudiciables que pourrait provoquer ce choix. Pour CCI France, près d'une chambre sur deux ne pourrait plus assurer ses missions de service public si la mesure était adoptée. Accélérateurs, mentorat, création et reprise d'entreprise, transition écologique ou numérique, export, financement, avis sur les PLU : toutes ces missions seraient touchées. À Nantes St-Nazaire, une telle coupe se solderait par des suppressions de postes.

Des entreprises plus demandeuses que jamais

Si la nécessité de faire des économies semble incontestable, rogner sur les moyens des acteurs produisant de la richesse apparaît comme incohérent voire dangereux. Car, la baisse intervient alors même que les sollicitations n'ont jamais été aussi fortes. En 2025, plus de 1,2 million d'entreprises et de porteurs de projets ont été accompagnés par le réseau, soit 5,7 % de plus en un an. En Loire-Atlantique, la CCI Nantes St-Nazaire en a suivi ou sensibilisé 9.722, sur le développement commercial, l'intelligence artificielle, l'export ou la RSE. Le contexte pèse. Fin juillet 2026, on recensait 70.605 défaillances d'entreprises en France sur douze mois. Selon la dernière enquête de conjoncture de la CCI Nantes St-Nazaire, menée en septembre, la confiance des dirigeants de Loire-Atlantique atteint 5,6 sur 10, l'un des niveaux les plus bas observés sur le territoire depuis 2021. Commerçants, TPE et PME, déjà bousculés par les transitions écologique et numérique, auraient donc besoin d'un appui de proximité plutôt que de son recul. Yann Trichard, président de la CCI Nantes St-Nazaire, détaille l'érosion en cours : *« Il y a 10 ans, la CCI Nantes St-Nazaire disposait d'une ressource de 14 M€ pour accompagner les entreprises. Elle est tombée à 6,9M€ en 2026. Si la nouvelle réduction prévue dans le PLF 2027 est actée, nous serons inévitablement obligés d'engager un plan social. Le niveau de la dette française impose bien sûr de la rigueur, mais les CCI ont déjà plus que contribué à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Imaginez si toutes les administrations avaient réduit, comme nous, leur budget de 50 % en 10 ans ! Il faut le redire : la CCI accompagne les entreprises dès leur création, dans leur développement et pour leur transmission. Et donc in fine, cela crée de la recette fiscale via l'impôt sur les sociétés, la TVA et l'ensemble des cotisations. »*



Avec la perspective d'un éventuel coup de rabot, les membres de la CCI Nantes Saint-Nazaire craignent pour l'emploi mais aussi pour la bonne santé de l'économie locale. *Vincent GAUTIER*

Le réseau défend cet argument : financer les CCI ne serait pas une dépense mais un investissement. D'ailleurs, selon une enquête OpinionWay de 2025, *« chaque euro confié aux chambres génère 5,30 euros de valeur pour l'économie française ». « Quelle économie réelle,* demandent-elles, *si elle se traduit par moins d'entreprises accompagnées, moins d'investissements sécurisés et moins de recettes fiscales ? Depuis quinze ans,* rappellent-elles, *leurs ressources ont déjà reculé de 64 % ».*

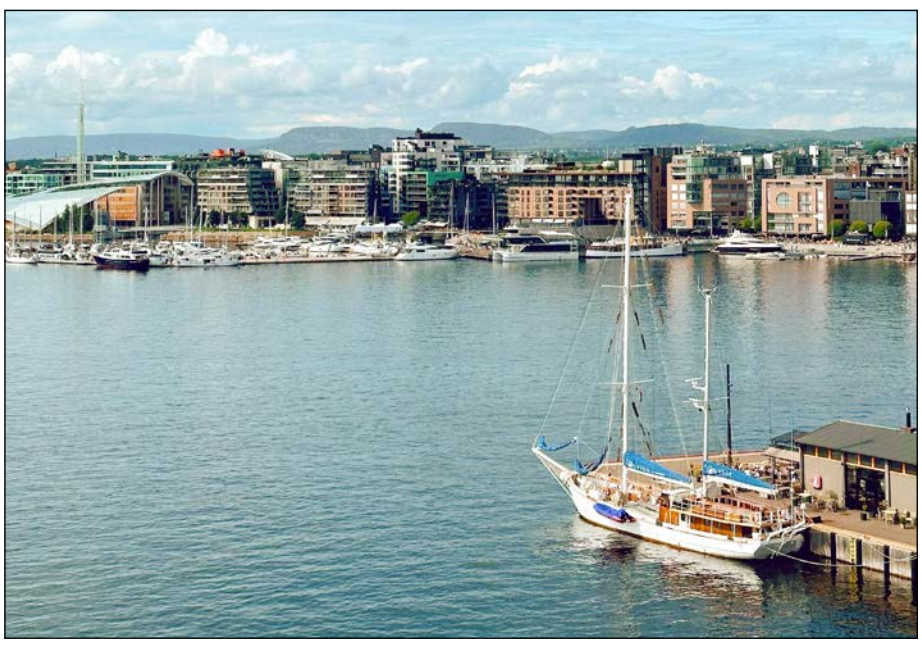
La formation en péril

Le projet de budget 2027 vient aussi heurter le volet formation. En 2025, les CCI ont formé plus de 500.000 personnes : 210.000 salariés, 133.000 apprentis, 100.000 étudiants et plus de 23.000 demandeurs d'emploi. Le réseau se présente comme le premier formateur après l'Éducation nationale. À Nantes St-Nazaire, ses écoles (Audencia, L'École de Design Nantes Atlantique, L'Intelligence Apprentie) accueillent 13.448 étudiants et apprentis à la rentrée 2026. Pour Alain Di Crescenzo, président de CCI France, l'enjeu dépasse donc la simple logique de comptabilité : *« Ce sont les entreprises, les jeunes et les territoires qui seraient les premiers touchés par cette baisse. Au moment où les chefs d'entreprise doivent faire face à des transformations majeures, où les défaillances progressent et où les besoins en compétences n'ont jamais été aussi importants, réduire de 125 millions d'euros notre capacité d'action, c'est prendre le risque de laisser davantage nos entreprises, et notamment nos TPE-PME, seules face à leurs difficultés et de fragiliser la formation d'un demi-million de personnes. Économiser 125 millions aujourd'hui sur l'accompagnement des entreprises et la formation coûtera bien davantage demain à l'économie française. Nous demandons au Gouvernement et au Parlement de revenir sur ce projet de baisse* des ressources des CCI. » L'effort économique colossal de 54 milliards d'euros, dont l'effet est de ramener le déficit public à 5 % du PIB, interpelle. Les acteurs de CCI France et l'ensemble du réseau invitent donc le gouvernement et les parlementaires à renoncer à cette réduction et à considérer le rôle moteur de leur structure sur l'emploi et l'économie. Une reconsidération qui aurait pour effet d'assurer une trajectoire budgétaire stable mais également prospère.

Vincent GAUTIER

Transport aérien La compagnie low-cost lancera une liaison hebdomadaire vers la capitale norvégienne le 30 mars 2027 et prolonge sa ligne vers Le Caire pour tout l'été.

Transavia ouvre Nantes à Oslo



Une vue du port d'Oslo et du front de mer, avec le quartier d'Aker Brygge et l'Oslofjord. *Pexels/Nomundodejr Jr*

Transavia France poursuit le développement de son offre au départ de Nantes pour la saison estivale 2027. La filiale low-cost du groupe Air France-KLM vient d'annoncer l'ouverture d'une nouvelle liaison vers Oslo. Une information qui s'accompagne également par la prolongation de la desserte du Caire durant l'été. Deux destinations pour deux ambiances radicalement différentes.

En vol hebdomadaire

La ligne Nantes-Oslo, nouveauté de la saison, sera assurée une fois par semaine, le mardi, avec un premier vol le 30 mars. Les billets démarrent à 44 euros l'aller simple. Vers Le Caire, la compagnie maintient également un vol hebdomadaire, le mercredi, dès le 31 mars, à partir de 69 euros l'aller simple. Avec ces deux destinations, Transavia France vient donc confirmer son ambition de proposer aux voyageurs du Grand Ouest une offre diversifiée, mêlant city-breaks, découvertes culturelles et destinations dépaysantes. Julien Mallard, le directeur général adjoint commercial de Transavia France, souligne la complémentarité des deux lignes : *« Nous sommes ravis de poursuivre le développement de notre offre au départ de Nantes avec l'ouverture d'Oslo et la prolongation du Caire sur la saison été. Ces deux destinations complémentaires illustrent notre volonté de proposer toujours plus de choix à nos clients, qu'ils soient à la recherche d'une escapade nordique ou d'un voyage riche en découvertes culturelles. »* Pour les responsables de l'aéroport de Nantes Atlantique, l'arrivée d'Oslo est saluée avec un enthousiasme particulier dans la mesure où elle permet de consolider la construction du réseau international. Guillaume Dubois, le directeur de l'aéroport Nantes Atlantique l'explique : *« L'ouverture de la liaison vers Oslo marque une nouvelle étape dans le développement du réseau international de Nantes Atlantique et répond à la demande de connectivité avec l'Europe du Nord. En offrant un nouvel accès direct à la Scandinavie et en prolongeant parallèlement la desserte du Caire, Transavia accompagne les attentes de mobilité de nos passagers en Europe et au-delà, tout en renforçant les échanges économiques, touristiques et culturels entre notre territoire et ces destinations. »*



Transavia ouvre les portes vers Oslo tout en assurant la continuité des liaisons vers le Caire. *Christophe Leroux*

Des services pour les familles

Dans le cadre de cette annonce, la compagnie Transavia France en profite pour mettre en avant ses solutions destinées aux voyageurs en famille. En effet, grâce à son service UM (Unaccompanied Minor), elle assure aux enfants qui voyagent seuls un accompagnement dédié, de leur prise en charge à l'aéroport jusqu'à leur arrivée à destination. Pour aider les familles à maîtriser leur budget, la compagnie permet par ailleurs de régler les billets en plusieurs fois avec Oney, sous réserve d'éligibilité et selon les conditions en vigueur. Aujourd'hui, la compagnie opère près de 400 lignes au départ de la France (Orly, Nantes, Lyon et Montpellier), des Pays-Bas et de la Belgique, à destination de la France, de l'Europe et du bassin méditerranéen. Parmi les chiffres significatifs de son identité, se trouvent celui des passagers transportés et celui des collaborateurs, respectivement à près de 16 millions en 2025, et plus de 3.500 rien que dans l'Hexagone.

Vincent GAUTIER

Société Blocus, rassemblements, dégradations et incendie : la mobilisation lycéenne a fortement secoué la Loire-Atlantique ces derniers jours. De Nantes à Saint-Nazaire, les jeunes dénoncent le manque de moyens et des conditions d'études qui se dégradent. Avec, désormais, une question : comment sortir de l'impasse ?

La colère lycéenne déborde dans les rues

La colère est désormais bien installée devant les lycées de Loire-Atlantique. Depuis le 29 septembre, les blocages et rassemblements se multiplient à Nantes et dans plusieurs villes du département. Lycées, mais aussi université et, plus ponctuellement, collèges, ont été touchés par cette mobilisation qui dépasse largement la seule question des blocus. À Nantes, les lycées Clemenceau, Carcouët, La Colinière, Albert-Camus, Michelet ou encore Monge-La Chauvinière ont notamment été concernés. À Rezé, le lycée Jean-Perrin-Goussier a également connu des perturbations. À Pornic, plusieurs centaines de jeunes se sont rassemblés. À Saint-Nazaire, la cité scolaire et le lycée Aristide-Briand ont été au cœur de la mobilisation. Des actions ont aussi concerné d'autres établissements du département. Les revendications reviennent avec insistance : davantage de moyens, des classes moins chargées, le remplacement des enseignants absents, de meilleures conditions matérielles et des établissements entretenus. À cela s'ajoutent les inquiétudes liées aux programmes, notamment pour les élèves de terminale.

Mandela, point de bascule

À Nantes, la mobilisation a cependant pris une tournure dramatique jeudi 1er octobre. Le hall du lycée Nelson-Mandela, qui accueille plus de 1.700 élèves et étudiants, a été détruit par un incendie volontaire alors que l'établissement était bloqué. Le feu s'est propagé à la façade avant d'être maîtrisé. Aucun blessé n'a été signalé, mais les dégâts sont considérables. Le lycée restera fermé en présentiel jusqu'aux vacances de la Toussaint et les cours sont assurés à distance. La proviseure adjointe Gaëlle Cordier avait évoqué un « *incendie volontaire, les circonstances précises et l'identité des auteurs restant soumises à l'enquête* ». La police évoque des groupes mobiles de jeunes circulant entre plusieurs établissements nantais. Neuf établissements nantais ont été dégradés et trois ont connu des départs de feu, selon la préfecture. Portails forcés, vitres brisées, feux de poubelles ou tirs de mortier ont également été signalés. Dix-huit personnes avaient été interpellées dans le département au 1er octobre. Un paradoxe cruel pour les élèves de Mandela. « *On se mobilise pour plus de moyens pour l'éducation et on se retrouve finalement sans lycée* », résumait une élève interrogée le lendemain de l'incendie. Une autre déplorait surtout le sentiment d'être « *décrédibilisés* » par ces violences. À Saint-Nazaire, la mobilisation raconte une autre réalité, plus quotidienne. Seria, lycéenne, pointe ainsi « *la vétusté de certains locaux et équipements* ». Pour elle, « *la question des moyens se mesure d'abord dans les salles de cours : bâtiments vieillissants, matériel qui ne suit pas et conditions de travail qui ne correspondent pas toujours aux exigences demandées aux élèves* ». Brian, lui, met l'accent sur « *les professeurs absents et non remplacés* ». Une situation particulièrement préoccupante en année de bac. « *Comment faire pour terminer le programme et préparer les épreuves quand des heures de cours sautent ?* », résume-t-il, inquiet de voir s'accumuler les retards. Du côté des enseignants, le constat n'est guère différent. Fleur dénonce notamment « *la baisse des dotations publiques consacrées aux projets pédagogiques. Sorties, voyages, ateliers, rencontres : tout ce qui permet d'enrichir les enseignements devient plus difficile à financer. On demande toujours davantage aux équipes, avec de moins en moins de moyens pour mener les projets* », regrette-t-elle.

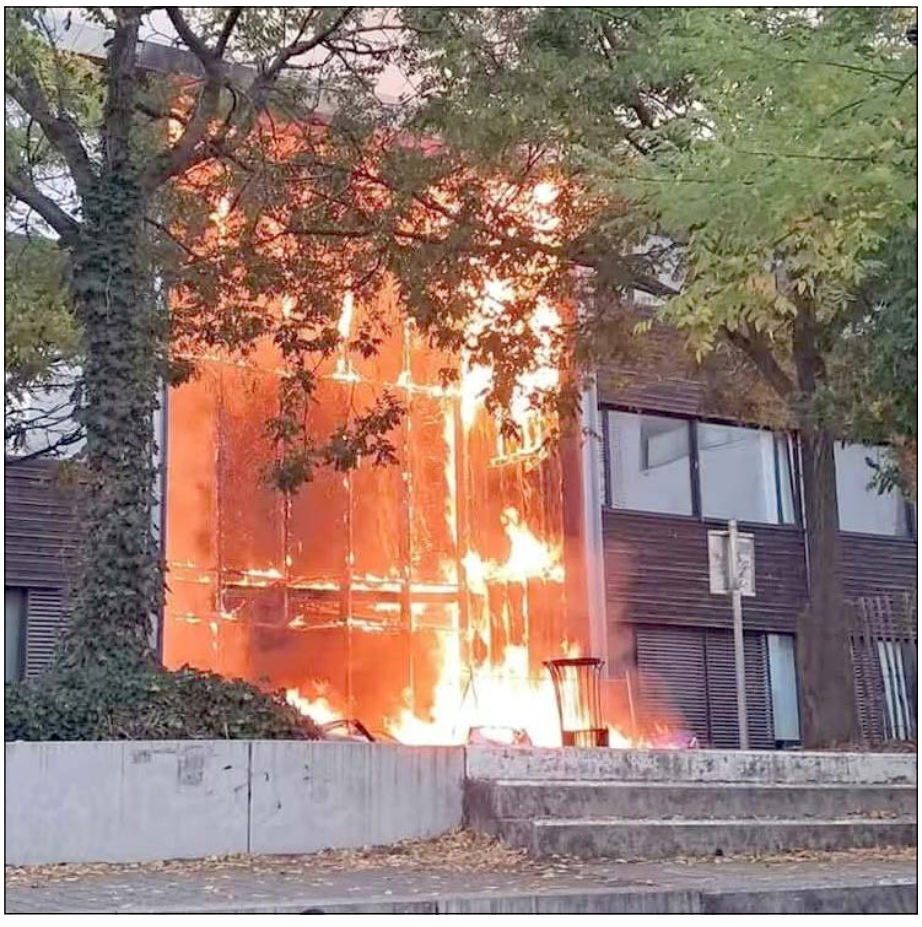


La mobilisation à Saint-Nazaire a été conséquente. *B. MARTIN (clp)*

Des revendications noyées dans les violences ?

À Saint-Nazaire, plusieurs centaines de lycéens se sont ainsi retrouvés devant la cité scolaire. La matinée du 1er octobre a toutefois été marquée par des tensions, avec jets de projectiles, tirs de mortier et intervention des forces de l'ordre. Le mouvement a également gagné l'enseignement supérieur. À Nantes, des étudiants ont rejoint les lycéens et plusieurs campus et bibliothèques universitaires ont été temporairement fermés pour des raisons de sécurité. Reste désormais à distinguer deux réalités. Celle d'une mobilisation lycéenne portée par des revendications très concrètes sur les conditions d'enseignement, et celle des violences commises en marge des rassemblements. Les deux ne peuvent être confondues. Car derrière les images de barricades et de bâtiments endommagés, les témoignages de Seria, Brian, Fleur et de nombreux autres élèves et enseignants racontent surtout une même inquiétude : celle de ne plus pouvoir apprendre ou enseigner dans les conditions jugées nécessaires. À Nantes comme à Saint-Nazaire, c'est désormais cette colère-là qui attend une réponse.

Baptiste MARTIN (clp)



Horreur, le lycée Mandela, à Nantes, en flammes. Un bâtiment high tech ayant coûté 75 M€. *Fleury*



Les slogans des lycéens fleurissent. *B. MARTIN (clp)*



Des revendications sur le parvis de la mairie à Saint-Nazaire. *B. MARTIN (clp)*

Agriculture Le projet de budget 2027 supprime la dotation de 100 M€ versée chaque année aux Régions pour l'installation et l'investissement agricoles. Pour les Pays de la Loire, le manque à gagner atteint 9,3 M€. La Région demande à l'État de revenir sur sa décision.

Une restriction budgétaire qui fait mal

Avec une dette de plus de 3.600 milliards, la France se trouve à son tour, après d'autres pays européens, dans le tourbillon de la chute financière. Et pour cause, chaque jour, le pays emprunte environ 1 milliard pour pouvoir fonctionner. Mais jusqu'à quand ? Le gouvernement actuel n'a d'autre choix que de préparer un budget des plus serrés pour tenter de juguler un désastre économique provoquant l'accroissement du scepticisme chez les créanciers. Dans ces circonstances, la prochaine feuille de route va forcément avoir un goût amer, notamment pour les agriculteurs de France en général, et ceux des Pays de la Loire en particulier.

Les récents épisodes de canicule de l'été ont une nouvelle fois mis les exploitations à l'épreuve. Ils ont également rappelé combien le soutien financier visant à adapter les modes de production à ces changements climatiques s'avère vital. Au sortir de cette saison éprouvante, et dans le cadre du projet de budget pour 2027, cette considération semble avoir été évincée par le gouvernement qui envisage de réaliser une coupe budgétaire en Région. Un choix trahissant les engagements passés. Tout remonte à 2023. Cette année-là, les Régions ont pris la responsabilité de la gestion des aides européennes FEADER, notamment pour l'installation et l'investissement agricoles. Le transfert s'est alors accompagné d'un engagement financier de l'État : une dotation de 100 M€ par an, pendant toute la durée de la programmation européenne. Pour les élus de la Région, cet engagement constitue « plus qu'une promesse » puisqu'il figure dans la loi de finances de 2023, laquelle prévoit le versement de cette dotation jusqu'au terme de la programmation, en 2027. Le texte fixe aussi la part revenant aux Pays de la Loire : 9,3 M€ par an, soit un peu moins d'un dixième de l'enveloppe nationale.

Derrière le chiffre, des visages

Pour 2027, le calcul est simple et la Région le pose sans détour : la suppression représente une perte de 9,3 M€. Une coupe préjudiciable pour le secteur local, déjà en proie à de sévères contraintes liées à l'explosion du prix de l'énergie. La somme finance l'installation de jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations, leur adaptation au changement climatique. Autant de projets que la collectivité accompagne aujourd'hui, et que la réduction de ses moyens risque de fragiliser. Le moment n'arrange rien. Le renouvellement des générations compte parmi les principaux défis de l'agriculture française, et la France affirme par ailleurs vouloir renforcer sa souveraineté alimentaire. Lydie Bernard, la vice-présidente de la Région en charge de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en tire les conséquences : *« Après l'été que nous venons de vivre et alors que nous devons relever de nombreux défis, cette décision est incompréhensible. On ne peut pas demander aux Régions d'assumer une responsabilité et leur retirer ensuite les moyens que l'État s'était engagé, par la loi, à leur donner pour l'exercer. En Pays de la Loire, ce sont 9,3 M€ qui disparaîtraient dès 2027. Derrière ce chiffre, il y a des jeunes qui veulent s'installer et des agriculteurs qui veulent s'adapter. On ne peut pas parler de souveraineté alimentaire et, dans le même temps, retirer les moyens qui permettent de la construire. L'État doit revenir sur cette décision. »*



Le coup de rabot sur l'agriculture régionale pourrait mettre à mal la santé d'un secteur déjà sous haute tension. *Vincent GAUTIER*

Rétablir les 100 M€

La Région des Pays de la Loire s'associe à la demande formulée par Régions de France. Elle appelle le gouvernement à rétablir les 100 M€ dans le projet de loi de finances pour 2027 et à respecter l'engagement pris envers les Régions et les agriculteurs. Dans le même temps, la collectivité poursuit son action. Face aux défis climatiques, économiques et administratifs qui pèsent sur l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, elle vient de lancer son « Accélérateur Agri, Pêche, Aqua », une méthode sur mesure pour débloquer les projets d'investissement jugés stratégiques. Reste à savoir si cet élan pourra se déployer sans la dotation sur laquelle il devait s'appuyer. La réponse se jouera dans la discussion du projet de loi de finances, là où se mesure, au-delà des mots, la place que la nation entend faire à ceux qui la nourrissent.

Vincent GAUTIER

Plus de souplesse pour votre budget !

Offre d'abonnement intégral (papier + internet) trimestriel

17,50 € PAR TRIMESTRE

Exclusivement par prélèvement* :
pour un règlement échelonné et automatique

CETTE OFFRE COMPREND :

- L'édition numérique dès 19h le jeudi dans votre espace Abonné
- + Les articles en illimité sur echo-ouest.fr
- + Le journal livré chez vous chaque semaine



MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement

Nom : ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Email : ..... **Tél :** .....

Retournez ce bulletin accompagné de votre **RIB** dans une enveloppe **NON AFFRANCHIE :**

Groupe Courrier Français - Service Abonnement
L'écho de l'Ouest - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

À RÉCEPTION DES ÉLÉMENTS, NOUS VOUS ENVERRONS UN MANDAT SEPA POUR L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CHAQUE TRIMESTRE

* Avec le prélèvement, vous autorisez le créancier L'ÉCHO DE L'OUEST à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous pourrez suspendre l'exécution par simple lettre recommandée avec AR à adresser au journal.

SOUSCRIVEZ AUSSI EN LIGNE, C'EST + FACILE

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

Vélo en Loire-Atlantique Nantes, Saint-Nazaire et Saint-Brevin figurent parmi les 30 territoires distingués au niveau national. La Régalante vise désormais le podium européen.

Un engagement reconnu nationalement



Le vélo occupe une place prépondérante dans l'économie touristique. En mode urbain ou nature, l'activité ravit tous les publics. Un résultat obtenu grâce à un investissement approprié et grâce aux soutiens de nombreux adeptes et associations. *S. Laval*

Trente retenus sur quatre-vingts candidats, dont trois en Loire-Atlantique. Dévoilé le 1er octobre à Nancy, lors des Rencontres du Réseau Vélo et Marche, le palmarès de l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations France à vélo » a hissé Nantes, Saint-Nazaire et Saint-Brevin parmi les territoires les plus engagés du pays en faveur du tourisme à vélo.



La Loire à vélo... un axe plébiscité et touristiquement très attractif. *Vincent GAUTIER*

Ce que le jury a retenu

Lancé le 30 avril 2026 par le ministère chargé du Tourisme, avec le Réseau vélo et marche et France Vélo, l'appel a recueilli 80 dossiers en moins de trois mois. Les trois destinations ligériennes se sont distinguées grâce à plusieurs atouts comme la qualité de leur offre cyclable, l'existence de services de location et de réparation, la présence d'hébergements labellisés Accueil Vélo®, l'accessibilité sans voiture, l'organisation d'événements dédiés, ainsi que la cohérence de leurs projets dans la politique du territoire. Cette reconnaissance leur apportera, pendant deux ans, une visibilité nationale et européenne, dans le cadre de la stratégie nationale du tourisme à vélo, et d'une mise en réseau pour échanger leurs bonnes pratiques.

Un département maillé d'itinéraires

Mais cette triple distinction est loin d'être le fruit du hasard. En effet, depuis plusieurs années, le développement touristique a su prendre une trajectoire en faveur du vélo. Une activité par laquelle le rapport au temps incite à l'apaisement, la découverte. Ce choix a nécessité un réel engagement en termes d'investissement. Un pari. Ce développement repose sur un socle solide. La Loire-Atlantique compte en effet 700 km d'itinéraires cyclables départementaux, 214 prestations porteuses de la marque Accueil Vélo® et cinq grands itinéraires : La Vélodyssée, la Loire à Vélo®, La Régalante, La Vélidéale et Vélocéan. Cette offre, fortement structurée ces dernières années, dessine ainsi un maillage dense qui profite aux habitants comme aux visiteurs. Les premiers y trouvent une mobilité du quotidien et des loisirs, les seconds un tourisme itinérant et un « slow tourisme » qui séduit les Français comme les étrangers. La filière a su se frayer une place incontestable dans l'économie locale. La Vélodyssée, par exemple, génère 98.000 euros de retombées par kilomètre et par an. Forts de cette distinction synonyme d'encouragement, les responsables portent désormais leur regard vers l'Europe. La Régalante concourt pour le titre de meilleure véloroute européenne. En 2026, La Vélidéale, qui traverse elle aussi le département, avait décroché la troisième place. Le verdict sera rendu lors du salon Fiets qui se tiendra en Wandelbeurs, à Utrecht, du 12 au 14 février 2027.

Vincent GAUTIER



Sur le littoral, le vélo est devenu incontournable. 22 millions de Français le pratiquent lors de leurs vacances. La France est la 1ère destination européenne et 2e mondiale derrière l'Allemagne pour le cyclotourisme. *S.Laval*

Sté Fidal Nantes Saint-Nazaire Après dix ans sous la direction de Thibault Hénique, le bureau nantais du cabinet est confié à Sally-Anne Mc Mahon, 42 ans, avocate associée en corporate M & A.

Un nouveau capitaine à la barre

Fondé en 1922, Fidal, a Société d'avocats française et indépendante, qui réunit aujourd'hui 1.300 avocats et juristes dans 87 villes, continue d'accompagner les décideurs économiques dans leurs choix. Fidal se positionne avec la volonté de conseiller au mieux les entreprises, dirigeants, fonds d'investissement, collectivités territoriales, organismes sans but lucratif voire groupes internationaux. Une démarche rendue possible grâce à son écosystème de filiales (Fidal Fiducie, Fidal Innovation, Fidal Notaires) et ses partenaires en financement, transaction ou ressources humaines. Cette capacité se déploie aussi à l'international, Fidal étant aussi membre fondateur du réseau juridique international Unyer et du réseau fiscal WTS Global.

Actions locales

À Nantes Saint-Nazaire, au sein de l'un de ses bureaux les plus significatifs en région, une page se tourne. En effet, le cabinet confie la direction du bureau local à Sally-Anne Mc Mahon, avocate directrice associée en corporate M & A. À 42 ans. C'est elle qui prend désormais la tête d'une



Sally-Anne Mc-Mahon *SCGF*

équipe de 106 personnes, dont 74 avocats et juristes. Diplômée du Master II de droit des affaires et de l'entreprise (DJCE) et du Magistère juriste d'affaires franco-britannique de l'université de Rennes, elle a complété sa formation par un LL.M. en International Business Law à l'université d'Exeter, au Royaume-Uni. De nationalité irlandaise, elle est avocate depuis 2012. Elle a fait ses armes à Paris, chez Taylor Wessing puis à Fidal Direction Internationale, avant de rejoindre Fidal à Nantes en 2018. Elle devient associée en 2021. Reconnue pour son sens du management et sa capacité à piloter des dossiers complexes, elle conseille des entreprises françaises et étrangères. Son terrain de jeu : transactions, due diligences, opérations de haut de bilan, réorganisations, LBO, apports partiels d'actifs, fusions, financements, cessions d'actifs et de fonds de commerce, conflits d'associés, suivi juridique de sociétés. Elle possède aussi une expérience reconnue dans les professions réglementées, notamment le milieu vétérinaire et l'ensemble des professions médicales, ainsi que dans le sport, auprès de sportifs, de fédérations, de clubs et d'équipementiers. « *Je suis fière et extrêmement enthousiaste de prendre la direction de Fidal à Nantes Saint-Nazaire, qui est un acteur de référence du territoire. Notre force est la diversité de nos expertises et la proximité avec nos clients, qu'il s'agisse d'entreprises, d'associations ou de collectivités. Mon ambition, aux côtés des associés, est de poursuivre cette dynamique, en accompagnant encore plus étroitement les projets de reprise d'entreprise et de développement à l'international, tout en continuant à faire grandir nos équipes* » précise Sally-Anne Mc Mahon, Directrice du bureau de Nantes Saint-Nazaire de Fidal« .

Fidal Saint-Nazaire au 42 Boulevard de l'Université, 44600 Saint-Nazaire. Bureau de Nantes, dans l'immeuble Delta Green, 6 impasse Serge Reggiani, 44800 Saint-Herblain.

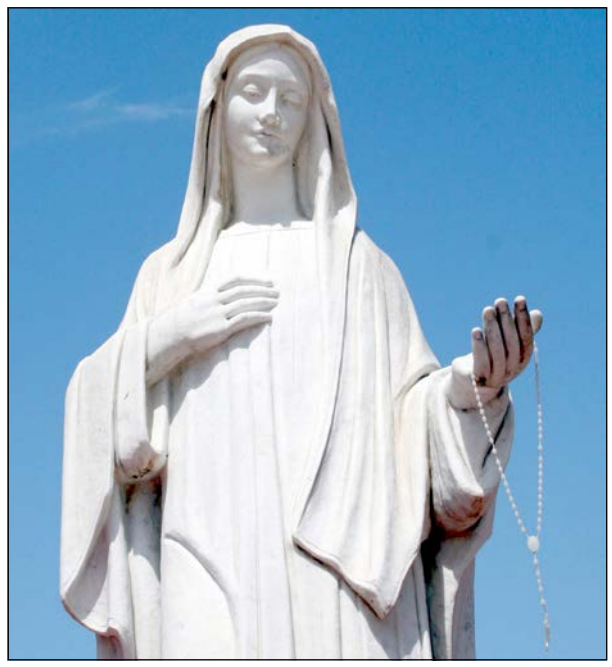
Diocèse de Luçon Alors que des milliers de jeunes chrétiens ont acclamé le pape en France, l'église Saint-Hilaire de Soullans, en Vendée, a été le théâtre d'une profanation d'une rare violence symbolique. Entre apologie du terrorisme et dégradations, les faits interrogent la protection des lieux de culte et la liberté religieuse.

De la Corse à la Vendée, l'Église profanée

Les images ont fait le tour des réseaux sociaux dans la journée du mardi 6 octobre 2026. On y voit un groupe d'adolescents déambuler, hilares, dans la nef de l'église Saint-Hilaire de Soullans, petite commune tranquille de 4.600 habitants au nord-ouest de la Vendée. Certains renversent des objets, d'autres font basculer l'ambon. La scène se déroule avec, comme fond sonore, la musique d'un clip de rap. Les auteurs saccagent l'espace de prière au rythme des paroles d'un titre du rappeur Boro700, sorti le 7 juillet 2026, dont les couplets citent explicitement Mohamed Merah, Salah Abdeslam et l'attentat du Bataclan. Devant cette provocation blasphématoire, le diocèse de Luçon n'a pas hésité sur les mots. Dans son communiqué officiel, il qualifie ces agissements de *« profanation »* et exprime *« sa tristesse et sa réprobation devant une atteinte grave à un lieu de culte et à la sérénité de la communauté paroissiale »*. Par précaution, et dans l'attente d'une réparation liturgique, l'église a été fermée *« jusqu'à nouvel ordre »*, suspendant les célébrations qui s'y tenaient habituellement. Si les premiers éléments de l'enquête ont démontré que les dégâts étaient matériels et limités, avec des objets renversés, des traces de brûlures sur des bancs, de l'eau des fleurs répandue au pied de l'autel, c'est surtout la dimension symbolique et spirituelle qui est meurtrie. La foi chrétienne est ici particulièrement ciblée. Avec elle, l'identité de la France, son histoire, sa mémoire et ses valeurs.

Un contraste saisissant

Ce scandale survient dans un contexte particulier. À peine deux semaines plus tôt, le 25 septembre 2026, plus de 80.000 jeunes de 17 à 35 ans se pressaient au Stade de France, à Saint-Denis, pour une veillée avec le pape Léon XIV, dans le cadre de son voyage apostolique en France. Enseignement, prière, fête : l'événement, largement couvert par les médias, a été présenté comme le signe d'un *« regain de vie spirituelle »* parmi la jeunesse catholique, après le Jubilé des jeunes à Rome ou les Frat de Lourdes. Le contraste est d'autant plus saisissant que les deux scènes mettent en jeu la jeunesse, mais dans des postures radicalement opposées. D'un côté, des dizaines de milliers de jeunes rassemblés autour d'une figure spirituelle, dans une démarche de foi, de recueillement et d'espérance. De l'autre, un petit groupe d'adolescents transformant un lieu de prière en décor de clip, y diffusant une musique faisant l'apologie du terrorisme et y commettant des dégradations. Ce face-à-face renvoie à une question plus large : comment une partie de la jeunesse peut-elle à ce point se détourner du sens du sacré, au point de bafouer ce qui, pour d'autres, est un espace de paix et de rencontre avec Dieu ? Comment expliquer qu'au moment même où des jeunes chrétiens manifestent un élan de foi remarquable, d'autres choisissent la provocation blasphématoire dans un lieu de culte ? Au-delà de l'émotion légitime que provoque cette atteinte, la question de la responsabilité de l'État se pose. En effet, la liberté religieuse, garantie par la Constitution et la loi de 1905, implique non seulement la liberté de croire ou de ne pas croire, mais aussi celle de pouvoir exercer son culte dans des lieux respectés et protégés. Or, la profanation de l'église de Soullans, tout comme celle perpétrée sur une statue de la sainte Vierge Marie à l'entrée de Porto-Vecchio en Corse dans la nuit du mercredi 30 septembre au jeudi 1er octobre 2026, montre que cette liberté peut être bafouée par des actes d'une violence symbolique extrême. Le parquet de La Roche-sur-Yon a ouvert une enquête pour apologie du terrorisme, tandis que la mairie de Soullans a déposé plainte. Les autorités locales appellent à une réponse *« proportionnée »* et à ne pas exposer davantage les mineurs concernés. Dans la petite commune vendéenne, les habitants attendent une réponse ferme, à la hauteur de l'atteinte portée à leur patrimoine religieux et surtout à leur liberté religieuse. Car il ne s'agit pas seulement de protéger des pierres ou du mobilier. Il s'agit de protéger un espace où des personnes viennent prier, se recueillir, trouver du réconfort. En transformant cet espace en théâtre de provocation, les auteurs de la profanation ont porté atteinte à la dignité des croyants et à la paix publique. La République, garante des libertés fondamentales, se trouve ici face à ses responsabilités : faire respecter la liberté religieuse, sanctionner les atteintes au culte, et rappeler que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Dans les jours qui viennent, un moment fort animera la vie de la communauté paroissiale de Soullans puisqu'une messe de réparation sera organisée le lundi 12 octobre à 19 heures, sous la présidence de Mgr Renauld de Dinechin, évêque de Luçon. Cette célébration sera aussi, à sa manière, un acte de résistance : celui du pardon face à l'outrage, de la prière face au blasphème, de la paix face à la violence. Mais elle ne saurait dispenser les pouvoirs publics de leur devoir : protéger les lieux de culte, sanctionner les profanations, et rappeler, avec fermeté, que la liberté religieuse n'est pas une option, mais un droit fondamental.



Dans l'esprit de l'appel lancé par le pape Léon XIV depuis Lourdes, à prier le Rosaire pour la paix en octobre, le diocèse invite chacun à la paix et au calme, et à ne céder ni à l'amalgame, ni à l'esprit de vengeance.
Vincent GAUTIER

Vincent GAUTIER



Emploi Chasse à l'emploi, théâtre, course d'orientation ou encore badminton : France Travail et ses partenaires multiplient les dispositifs pour aller à la rencontre autrement des demandeurs d'emploi. Une manière de remobiliser certains publics, mais aussi de permettre aux entreprises de découvrir les candidats au-delà du CV et de l'entretien traditionnel.

Oser sortir du cadre de l'entretien



De gauche à droite Cyrille Lebreton, conseiller à la Mission locale de Redon, Julie Sottin, Ghislain Servant, consultant à l'UDIE, Amélie Dudouet, conseillère France travail, Annie Bertrait, Responsable de la maison de l'emploi Espace France Services et Edy Fraboulet, cadre technique au sein de la fédération de badminton. *Thérèse FLEURY (clp)*

Et si, pour retrouver le chemin de l'emploi, il fallait parfois commencer par oublier l'entretien d'embauche ? Sur le territoire de Blain et Guémené-Penfao, France Travail et ses partenaires expérimentent depuis plusieurs années de nouvelles formes d'accompagnement. L'objectif n'est pas de faire disparaître CV et entretiens, mais d'imaginer d'autres portes d'entrée pour des personnes que les méthodes traditionnelles ne mettent pas toujours en valeur. *« Faire les choses autrement pour accompagner certaines personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec l'entretien d'embauche »*, résume Julie Sottin, directrice de l'agence France Travail de Blain.

Révéler les personnes autrement

Chasses à l'emploi, courses d'orientation, ateliers théâtre... Les supports varient, mais reposent sur un même principe : demandeurs d'emploi et représentants d'entreprises sont réunis anonymement au sein d'équipes et amenés à relever ensemble un défi. L'activité collective permet d'observer autrement la capacité de chacun à communiquer, à prendre sa place dans un groupe, à prendre des initiatives ou à persévérer. *« Il faut inventer de plus en plus de supports pour remobiliser des personnes qui sont plus éloignées de l'emploi. »* Ces rendez-vous permettent aussi aux conseillers de mieux connaître les personnes qu'ils accompagnent. *« D'une manière générale, ces dispositifs permettent d'affûter notre regard sur les personnes. »* Un enjeu qui prend une dimension particulière selon les territoires. Le taux de chômage s'établit à 6,6 % sur la Loire-Atlantique. Sur le secteur couvert par l'agence de Blain, un peu plus de 5.000 demandeurs d'emploi sont recensés. Sur le secteur de Guémené-Penfao, il atteint 8,6 %. *« Il y a un peu moins d'opportunités que dans le sud du département »*, constate la directrice, qui observe toutefois que le taux de chômage local évolue moins vite qu'au niveau national.

Le sport pour briser la glace

La semaine dernière, à Guémené-Penfao, c'est un terrain de badminton qui a servi de lieu de rencontre entre entreprises et chercheurs d'emploi. Le job dating était organisé conjointement par l'agence France Travail de Blain, la Maison de l'emploi de Guémené-Penfao, la Mission locale de Redon, l'Unité départementale de l'insertion et de l'emploi et Cap Emploi, qui accompagne notamment les personnes en situation de handicap. Il s'agissait de la deuxième édition de ce rendez-vous, après une première expérience organisée en 2024 à Vigneux-de-Bretagne. Avant de parler contrats, expériences ou qualifications, entrepreneurs et demandeurs d'emploi ont partagé un tournoi de badminton, sans connaître le statut des uns et des autres. *« Personne ne sait qui est qui. Ce qui permet d'évaluer les attitudes et les compétences de chacun par le jeu, telles que la capacité à travailler en équipe. »* Une façon également de faire tomber une partie de la pression inhérente au recrutement. *« S'appuyer sur le sport permet de briser la glace, renchérit Amélie Dudouet, conseillère France Travail. On sort du cadre protocolaire de l'entretien d'embauche qui peut être source de stress. »* Ce n'est qu'une fois les raquettes reposées que la dizaine d'entrepreneurs présents a dévoilé son identité. Les entretiens pouvaient alors commencer, et certains entrepreneurs avaient déjà repéré leurs futurs salariés.

Remobiliser avant même de retrouver un emploi

Deux ateliers de préparation avaient été organisés dans les semaines précédant le tournoi. *« À travers ces étapes, on crée du lien social, cela remobilise les personnes »*, observe Julie Sottin. France Travail souhaite désormais pousser plus loin cette logique. *« L'idée est de développer l'insertion par le sport. On réfléchit également à un parcours sportif qui s'étalerait sur plusieurs semaines. »* Au-delà de la recherche immédiate d'un poste, l'objectif serait alors d'aider les participants à reprendre un rythme, retrouver une dynamique collective et progressivement reprendre confiance dans leurs capacités. *« Le sport a la capacité de révéler les personnes. »* France Travail évalue les effets de ces opérations à un mois, puis trois et six mois, afin d'observer leur impact sur le parcours des participants.

Des entreprises associées à la démarche

L'évolution concerne également la relation avec les employeurs. Les animations sont construites en fonction des besoins identifiés sur le territoire, mais France Travail cherche désormais à élargir le cercle des entreprises participantes.*« On essaie de trouver de nouvelles entreprises. On se tourne de plus en plus vers toutes les entreprises et pas seulement vers celles qui ont des besoins immédiats de recrutement »*, explique Julie Sottin. Ainsi certaines entreprises participent-elles pour faire connaître leurs métiers ou leur secteur d'activité, sans nécessairement avoir de poste à proposer au moment de la rencontre. Elles n'excluent pas, en revanche, d'avoir des besoins de recrutement ultérieurement. D'autres rejoignent le dispositif par curiosité ou avec la volonté de prendre part aux démarches d'insertion conduites sur le territoire. Aujourd'hui, environ un tiers des entreprises mobilisées sont nouvelles, tandis que les deux autres tiers ont déjà participé à des actions ou été sollicitées auparavant. Peu à peu se construit ainsi une démarche commune entre acteurs de l'emploi, entreprises et demandeurs d'emploi. Avec une conviction : pour rapprocher durablement les uns des autres, il faut parfois commencer par les faire se rencontrer ailleurs que dans un bureau.

Thérèse FLEURY (clp)



Une fois le tournoi terminé, les chefs d'entreprise ont dévoilé leur identité et leur secteur d'activité. *Thérèse FLEURY (clp)*



Vendée Globe Depuis le 16 septembre dernier, le permis de construire un PC pour les courses au large partant des Sables d'Olonne a été attribué. Désormais, les organisateurs et les sponsors pourront bénéficier d'installations adaptées. Les associations nautiques de la ville y auront également leur place.

Un PC course permanent



Le PC course. Vue en direction de La Chaume. *Cabinet d'architecte Buhon-Bertic*

Depuis 1989, la ville des Sables-d'Olonne voit le départ et l'arrivée de la course au large proposée par Philippe Jeantot, le Vendée Globe, qui cherchait un lieu et un soutien pour cette course hors du commun. Le hasard des sponsors et des collectivités prêtes à l'accueillir a voulu que cela tombe sur la Vendée. Mais depuis cette première édition, remportée par Titouan Lamazou, les organisateurs utilisaient des moyens temporaires pour assurer le suivi de la course et l'accueil des équipes et des médias.

Monter et démonter à chaque course

Comme le précise Alain Lebœuf, président du Conseil départemental de Vendée et président de la SAEM Vendée Globe, *« il nous fallait louer des modulaires depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Cela prenait du temps d'installation et désinstallation important. Par ailleurs, côté environnement, ce n'était pas au top. »* Indépendamment de ces considérations techniques, *« nous avions la volonté de pérenniser ; construire un bâtiment qui ne serve que quatre mois tous les quatre ans, cela n'a pas de sens »*. Le Département devait donc réfléchir à la question d'un bâtiment permanent qui puisse servir en dehors des périodes de course. Certes, depuis le premier Vendée Globe, deux courses organisées par la même structure sont venues s'ajouter au calendrier intermédiaire, la Vendée Arctique et la New York Vendée Les Sables, la première deux ans avant le prochain Vendée Globe, l'autre quelques mois avant le départ. Mais entre-temps, que faire d'un tel bâtiment ? Alain Lebœuf veut s'appuyer sur le tourisme, en particulier le tourisme d'affaires, pour justifier un investissement qui devra être fréquenté, donc rentable, en dehors des courses. Pour ce faire, le Département a sollicité la SEM Vendée Expansion, dont il est le principal actionnaire, pour concevoir un projet qui soit à la fois disponible pour les courses et rentable à terme. Dans l'affaire, le Département a pu compter sur la disponibilité d'un foncier dont il est propriétaire depuis la cession par l'État d'une partie de l'emprise des ports. Jusqu'en 2025, la société Privilège Marine entretenait des bureaux sur une partie de ce foncier, par autorisation d'occupation temporaire (AOT). L'AOT ayant pris fin en 2025 et après qu'elle a été avertie de son non-renouvellement, la société Privilège Marine a quitté les lieux. La déconstruction des locaux va débuter pour permettre au futur PC course de s'installer.

Un outil multi-usages

Le bâtiment, proposé par le cabinet d'architecte Bohuon-Bertic, est le seul, selon Vendée Expansion, parmi une centaine de propositions, à offrir une architecture, une esthétique en mesure de s'intégrer au paysage urbain, tout en offrant des espaces adaptés et multi-usages. En fait, sur trois niveaux et 1.680 m², le bâtiment accueillera au rez-de-chaussée le PC course et les espaces nécessaires aux médias. La SAEM Vendée Globe paiera un loyer pour les périodes d'occupation lors des courses. En dehors des courses, ce niveau accueillera les associations nautiques des Sables-d'Olonne. Le premier étage est destiné à accueillir des séminaires, dans cinq salles de 25 à 80 m². Enfin, le deuxième étage est qualifié par le promoteur de « Grand espace événementiel ». Sur environ 390 m², pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes, l'espace se répartit entre hall, bar et loges. Une large terrasse, ouverte sur les pontons, offrira un cadre exceptionnel lors du Vendée Globe, pour les sponsors de la course accueillant leurs invités. Financièrement, le projet mobilisera 6,7 millions d'euros HT, comprenant l'infrastructure, le mobilier et l'audiovisuel. Il en coûtera au total 8,8 millions d'euros avec les études et autres redevances. La Ville des Sables-d'Olonne finance le projet à hauteur d'un tiers environ, et sera propriétaire du rez-de-chaussée. Vendée Expansion sera propriétaire des deux étages et en exploitera l'utilisation. À cet égard, Vendée Expansion dispose d'une AOT de quarante ans, temps estimé pour amortir l'investissement. À l'expiration de l'AOT, le bâtiment reviendra de plein droit au Conseil départemental, propriétaire du foncier.

Livré en juin 2027

Concrètement, l'architecte a choisi une forme circulaire, évoquant la course autour du monde. Selon Guillaume Jean, président de Vendée Expansion et vice-président du Conseil départemental, *« cela permet une intégration dans le paysage urbain, avec une certaine transparence du bâtiment »* par l'utilisation de grandes baies vitrées à tous les étages. Le tout évite d'avoir du côté de la rue de l'Île-Vertime une façade borgne impersonnelle. La construction est prévue en bois et béton, *« pour accélérer le temps de construction »*, ajoute Guillaume Jean. Question intégration, certains riverains se plaignent déjà de la présence de ce bâtiment qui leur cache la vue sur le port Olonna. En tout état de cause, alors que les appels d'offres ont été lancés, les travaux vont débuter en janvier 2027, avec la démolition des bureaux de Privilège Marine. Dès février, la construction va débuter, pour une livraison en juin 2028, quelques mois avant le départ du prochain Vendée Globe et, espère-t-on, juste avant la New York Vendée Les Sables. Il reste à trouver un nom à ce vaisseau amiral de la course au large des Sables-d'Olonne. Le Département, et les financeurs en général, réfléchissent à la question, mais il n'est pas interdit de proposer un nom ; après tout, ce bâtiment sera la propriété des citoyens, par l'intermédiaire des collectivités, même si l'on est sur un financement public-privé. Au final, le Département et la Ville des Sables-d'Olonne comptent sur cet équipement pour valoriser l'esplanade du Vendée Globe et surtout pour densifier l'attractivité économique du site et de la Vendée. Au moment du Vendée Globe, cet équipement permanent devrait renforcer l'identité de la course. Il constituera le phare dans le village du Vendée Globe qui précède les courses.

Daniel BIRON (clp)



Guillaume Jean, Alain Lebœuf et Bérengère Soulard présentent les photos du futur site. *Daniel BIRON (clp)*



Vue depuis le port Olonna. *Cabinet d'architecte Buhon-Bertic.*



PC course 2024-2025, en structures modulaires. *Daniel BIRON (clp)*

ORIGINE FRANCE PRIVILÉGIÉE, PAIEMENTS ACCÉLÉRÉS, C'EST ÇA SOUTENIR LES AGRICULTEURS FRANÇAIS.

DÉLAIS DE RÈGLEMENT RACCOURCIS À 15 JOURS POUR SOULAGER LA TRÉSORERIE :
- De nos producteurs de fruits et légumes français
- De nos Alliances Locales E.Leclerc alimentaires
- Jusqu'à la fin de l'année

PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE :
- Cahiers des charges ajustés
- Adaptation de nos gammes
- Dialogue continu avec les producteurs

ORIGINE FRANCE PRIVILÉGIÉE :
- 100 % sur les produits de nos marques tels que lait, œufs, crème fraîche, viande fraîche de volaille et bovine, radis, endives, pommes primeurs...
- 98 % pour la viande porcine et 96 % pour la viande bovine dans nos boucheries
- 90 % pour les volailles de marques nationales
- 90 % pour les vins
- 17 000 partenariats Alliances Locales E.Leclerc avec des petits producteurs

E.Leclerc

DÉFENDRE TOUT
CE QUI COMPTE POUR VOUS.

BETC GALEC – 26 Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine. 642 007 991 RCS Créteil.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. WWW.MANGERBOUGER.FR

Para sport Sur la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la Vendéenne prépare ses prochaines échéances internationales de para surf. Cinq ans après un accident qui aurait pu la condamner au fauteuil, elle retourne à l'eau avec la même arme qu'en rééducation : une sacrée dose de niaque.

Emmanuelle Blanchet, la vague et la rage

La planche sous le bras, Emmanuelle Blanchet avance vers l'océan. Sur la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le décor lui est familier. L'eau aussi. Elle la connaît depuis toujours. Elle y a travaillé comme maître-nageur, y a enseigné la natation, le longe-côte ou l'aquagym. Mais aujourd'hui, elle ne vient plus donner des cours. Elle vient chercher une vague. Quelques mètres encore. Elle pose sa planche, s'installe, rame. Puis attend. En para surf, il faut lire l'océan, anticiper, choisir le bon moment. Emmanuelle surfe à genoux : son handicap l'empêche de se servir normalement du bas de ses jambes. Une fois lancée, il n'est plus question de handicap. Il faut accélérer, trouver la ligne, prendre la vague. « *Mon point fort, c'est d'être très aquatique. Je n'ai pas peur. Je suis capable de rester sous l'eau assez longtemps sans paniquer.* » Une qualité précieuse lorsque la mer se déchaîne et qu'une vague manquée vous envoie quelques secondes sous l'eau, dans ce que les surfeurs appellent une « *machine à laver* ».



Emmanuelle en compétition. *Faycal*

75 m³ d'eau et une vie qui bascule

Cette aisance dans l'eau n'est pas un hasard. Née à La Roche-sur-Yon et toujours restée en Vendée, Emmanuelle a grandi dans le sport. Athlétisme, équitation, puis natation à partir de 19-20 ans. Elle monte ensuite sa propre école de natation itinérante sur la côte. Une vie professionnelle entièrement tournée vers l'activité physique et l'eau. Jusqu'au 20 juillet 2019. Ce jour-là, à Brétignolles-sur-Mer, la piscine hors-sol de son école, déjà vandalisée à plusieurs reprises, cède brutalement. « *Elle a fini par se rouvrir et s'effondrer sur moi.* » Soixante-quinze mètres cubes d'eau se déversent. Emmanuelle est écrasée par la structure. Puis une barre métallique servant à maintenir le liner, pesant près de 200 kg, lui percute la colonne vertébrale. Fracture de la colonne. Paralysie du nombril jusqu'aux orteils. Le verdict médical est terrible : elle ne devrait plus marcher. Elle remarchera pourtant. « *Je fais partie des 1 % de paraplégiques qui remarchent* », raconte-t-elle avec cette précision presque clinique qui masque mal le chemin parcouru. Un an et demi pour réapprendre à mettre un pied devant l'autre. Aujourd'hui encore, trois séances de kiné de deux heures et demie chaque semaine.

Elle marche avec l'aide d'attelles en carbone.

La récupération n'a rien d'un miracle tombé du ciel. « *Il a fallu beaucoup de travail.* » Les muscles revenus doivent continuer à être sollicités ; les membres paralysés doivent être étirés pour éviter les rétractions. Sinon, prévient-elle, « *c'est retour en fauteuil* ». Alors elle travaille. Encore. Toujours. La colère aurait pu tout emporter. Elle a finalement servi de carburant. « *La colère et l'injustice de ce qui m'est arrivé m'ont servi dans ma rééducation. Il était hors de question que je passe ma vie en fauteuil roulant.* » Son métier de maître-nageur l'aide aussi. Elle connaît son corps, ses possibilités, ses limites. « *J'ai vécu la rééducation comme un sport plutôt que comme une contrainte.* » Et puis il y a ses deux enfants, âgés de 10 et 13 ans, eux aussi sportifs. Une raison supplémentaire de retrouver le plus d'autonomie possible. Cinq ans plus tard, la colère n'a pas totalement disparu. L'envie de revenir en arrière non plus. « *On a toujours envie d'un coup de baguette magique* », reconnaît-elle. Mais elle refuse de s'attarder sur ce qui aurait pu être. « *Je vis au jour le jour et je prends ce qu'il y a à prendre. J'en suis arrivée là, ce n'est peut-être pas un hasard. Alors il faut exploiter.* » Le para surf est devenu l'un de ces terrains où elle peut encore pousser les limites. En 2025, la Vendéenne a décroché le titre de championne de France, celui de championne d'Europe, trois titres mondiaux par équipes et une quatrième place individuelle aux championnats du monde. Pour les prochaines échéances, elle retourne donc à l'eau. À genoux sur sa planche, mais debout dans sa tête. « *Je suis la preuve vivante qu'il y a des possibilités et qu'il ne faut pas renoncer. Il faut au moins essayer.* » Une vague arrive. Emmanuelle rame. Le corps se tend. La planche accélère. Elle se redresse à sa manière et prend la vague. La mer, elle, ne fait aucune différence.



Emmanuelle Blanchet avant son entraînement. *B. MARTIN (clp)*

Baptiste MARTIN (clp)

Distinction Une délégation de l'UNC conduite par Michel Leboeuf, président départemental est venue à l'Ehpad La Smagne de Sainte Hermine décorer Jean-Luc Grangiens

Jean-Luc Grangiens, médaille d'or soldats de France

Le 28 août, à l'Ehpad La Smagne de Sainte-Hermine, Jean-Luc Grangiens a reçu la médaille d'or UNC Soldats de France. Une première à ce titre. Le président départemental, Michel Leboeuf, la lui a remise en présence du bureau, sur une initiative de Gérard Moureuil, vice-président de l'UNC de Vendée. Elle distingue un homme qui, sans avoir combattu, a consacré des années à honorer ceux qui l'ont fait. Jean-Luc Grangiens est né le 23 décembre 1942 à La Caillère-Saint-Hilaire, d'un père forgeron, Henry, et de Marie, née Pouvreau. Issu d'un second mariage, il a deux demi-frères et sœurs. Scolarisé à l'école privée du bourg, il est enfant de chœur auprès de l'abbé Renaudin, dont il garde un bon souvenir. Il est resté fidèle à la pratique catholique. Il se forme à la mécanique agricole chez Bourgoin, dans sa commune, puis gagne Nantes, où il passe son permis de transport en commun. Marié à Simone Bernard, il devient père de quatre enfants. Le couple gère quelques années une station-service, avant que Jean-Luc ne soit embauché à la Sohetra, société de travaux publics de Sainte-Hermine, aujourd'hui Eiffage. La famille s'y installe, puis rejoint Saint-Jean-de-Beugné en raison du handicap de son épouse. Sa passion pour la conduite reprend vite le dessus. Il devient chauffeur de car chez Bobineau, à Saint-Martin-Lars, entreprise rachetée par la suite par Sovetours. À cette époque, les chauffeurs sont aussi mécaniciens sur les longs parcours. N'ayant pas été mobilisé en Algérie, Jean-Luc Grangiens tient pourtant à rendre hommage à ceux qui l'ont été. Avec un camarade, ancien d'Afrique du Nord, il crée une section UNC-AFN à Simon-la-Vineuse, aujourd'hui rattachée à Sainte-Hermine. Il en est le trésorier, Raymond Maria le président. « *Nous mettons en place une section Soldats de France, puis je suis devenu président quelques années plus tard, jusqu'à ce qu'elle rejoigne celle de Sainte-Hermine. En tant que délégué, puis vice-président au département, j'ai participé à de nombreuses créations de sections Soldats de France* », souligne-t-il. Cet engagement lui vaut aujourd'hui une distinction qui s'inscrit dans le devoir de mémoire envers les combattants et les combattantes de toutes les guerres. Devenu à son tour résident de l'Ehpad, où l'ont conduit ses propres handicaps, il garde le mot de la fin : « *Je remercie ceux et celles qui m'ont accompagné tout au long de mon parcours de militant.* »



Jean Luc Grangiens *Marie-Renée SUIRE (clp)*

Marie-Renée SUIRE (clp)

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Loire - Atlantique

TRIBUNAUX

A2627**115**

Avis de dépôt d'état de créances salariales

Conformément aux articles L.625-1 et R.625-3 du Code de Commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Liquidation Judiciaire du 27/11/2024
SARL AU CALME
5 avenue Robert Chasteland
44700 ORVAULT
N° greffe : 2024-588 - N° siren : 905346458
- Capital Social : 500.00 euros

Liquidation Judiciaire du 15/06/2026
Monsieur Ionut VOICAN
8 rue de la Boulardière
44390 PUCEUL
N° greffe : 2025-82 - N° siren : 538923202

Redressement Judiciaire du 10/09/2025
SAS ECOM EVENTS
11 rue Jean Rouxel
44700 ORVAULT
N° greffe : 2025-685 - N° siren : 301941340
Capital Social : 40 044.16 euros

Liquidation Judiciaire du 04/02/2026
- Fin de poursuite d'activité : 12/11/2025
SAS MADISON COMMUNICATION
Escale Mabon 10 rue de l'île Mabon
44200 NANTES
N° greffe : 2025-706 - N° siren : 911992733
Capital Social : 10 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 17/09/2025
SAS INFLECTIS BIOSCIENCE
Halle 13 Bio Ouest Ile de Nantes
21 rue la Noué Bras de Fer
44200 NANTES
N° greffe : 2025-705 - N° siren : 795009604
- Capital Social : 361 089.00 euros

Liquidation Judiciaire du 01/10/2025
SARL HELLO FORMATIONS
L'Aulnay
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
N° greffe : 2025-736 - N° siren : 528699697
Capital Social : 97 113.00 euros

Redressement Judiciaire du 29/10/2025
SAS CMF PROJECT
55 rue des Jonchettes Varades
44370 LOIREAUXENCE
N° greffe : 2025-830 - N° siren : 343744041
Capital Social : 2 340 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 12/11/2025
SAS LOLIKJZAN
2 rue de Saintonge Zone Malabry Erdre Active 2
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
N° greffe : 2025-854 - N° siren : 798941340
Capital Social : 10 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 15/04/2026
SAS ANR
10 rue de André Courtois 44700 ORVAULT
N° greffe : 2025-907 - N° siren : 901343723
- Capital Social : 8 200.00 euros

Liquidation Judiciaire du 10/06/2026
- Fin de poursuite d'activité : 11/02/2026
SAS N'GO SHOES
12 allée du Port Maillard 44000 NANTES
N° greffe : 2025-1009 - N° siren : 825278872
- Capital Social : 34 042.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 17/12/2025
- Fin de poursuite d'activité : 24/12/2025
SAS IMMO SUR MER
4 avenue de l'Amorial 44300 NANTES
N° greffe : 2025-994 - N° siren : 921595906
- Capital Social : 100.00 euros

Liquidation Judiciaire du 07/01/2026
BDLPV SASU
7 avenue de la Coquetterie 44000 NANTES
N° greffe : 2026-5 - N° siren : 919313155
- Capital Social : 10 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 07/01/2026
- Fin de poursuite d'activité : 16/01/2026
PREFACILE SARL
53 bis rue de la Roderie 44830 BOUAYE
N° greffe : 2026-7 - N° siren : 409068731
Capital Social : 25 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/01/2026
SARL DKT DE KHAN TRADING
14 rue de l'Arche Sèche 44000 NANTES
N° greffe : 2026-31 - N° siren : 350732772
- Capital Social : 30 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 21/01/2026
SARL AM3P
22 ter la Robardière 44120 VERTOU
N° greffe : 2026-51 - N° siren : 951345982
- Capital Social : 2 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 28/01/2026
- Fin de poursuite d'activité : 11/02/2026
SAS CORNER IMMOBILIER
3 rue Paul Bellamy 44000 NANTES
N° greffe : 2026-90 - N° siren : 812344109
- Capital Social : 50 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/02/2026
SCOP SARL QUB
17 rue Johannes Gutenberg 44340 BOUGUENAIS
N° siren : 539752055 - Capital Social : 7 500.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 11/02/2026
SAS GREEN DEV ACCESS
1 rue de la Hérelle 44100 NANTES
N° greffe : 2026-114 - N° siren : 919193326
- Capital Social : 1 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 18/02/2026
SAS CENTRE IMMOBILIER
30 rue de Bel Air 44000 NANTES
N° greffe : 2026-140 - N° siren : 488225145
Capital Social : 5 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/03/2026
SAS CYCLES PORNICHETIN
121 route de Rennes 44700 ORVAULT
N° greffe : 2026-212 - N° siren : 904077427
Capital Social : 5 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 15/07/2026
- Fin de poursuite d'activité : 06/05/2026
SARL MONTLUC COIFF
Centre Commercial SUPER U
24 route de Couëron 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
N° greffe : 2026-230 - N° siren : 480987874
Capital Social : 7 500.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 25/03/2026
SARL LE SKÁLI
16 place de l'Europe 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
N° greffe : 2026-260 - N° siren : 899275739
- Capital Social : 2 450.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 25/03/2026
SARL 2BC
7 rue du Petit Paradis 44118 LA CHEVROLIERE
N° greffe : 2026-267 - N° siren : 949174627
Capital Social : 5 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 01/04/2026
SARL YUME
11 RUE RACINE, 44000 NANTES
N° greffe : 2026-274 - N° siren : 482299195
Capital Social : 10 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 15/04/2026
- Fin de poursuite d'activité : 18/04/2026
SAS PAPILLE
15 rue Jean-Jacques Rousseau 44000 NANTES
N° greffe : 2026-308 - N° siren : 900518325
- Capital Social : 1 833.70 euros

Liquidation Judiciaire du 29/04/2026
SAS SORENA
67 rue Jules Valles 44340 BOUGUENAIS
N° greffe : 2026-333 - N° siren : 899907141
- Capital Social : 200.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 29/04/2026
SARL SLR
Centre Commercial Océane 10 rond point de la Corbinerie
44400 REZE
N° greffe : 2026-344 - N° siren : 915387161
- Capital Social : 1 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 17/06/2026
- Fin de poursuite d'activité : 17/06/202
6SAS WEEZ-U WELDING
41 quai de Malakoff 44000 NANTES
N° greffe : 2026-345 - N° siren : 878431857
Capital Social : 1 436 814.54 euros

Liquidation Judiciaire du 29/04/2026
SAS DEPAC ATLANTIQUE
2 Place Jean V, Bureau 3 44000 NANTES
N° greffe : 2026-351 - N° siren : 790157341
- Capital Social : 60 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 06/05/2026
SAS MYTATTOOCARE
24 La Herguenais 44360 CORDEMAIS
N° greffe : 2026-361 - N° siren : 891650822
Capital Social : 2 000.00 euros

Liquidation Judiciaire simplifiée du 06/05/2026
SARL OUTLAW
ZAC Le Moulin Boisseau 44470 CARQUEFOU
N° greffe : 2026-368 - N° siren : 911352516
- Capital Social : 30 000.00 euros

Liquidation Judiciaire du 03/06/2026
- Fin de poursuite d'activité : 22/06/2026
SAS MYKITVAN
ZA du Taillis 31 rue de la Futaie
44840 LES SORINIERES
N° greffe : 2026-447 - N° siren : 803725795
Capital Social : 200 000.00 euros

La présente publicité fait courir un délai de deux mois à l'intérieur duquel, en cas de contestation, les salariés concernés peuvent sous peine de forclusion saisir le conseil des prud'hommes.

Pour avis le (Date de publication), SCP MJURIS
Mandataire Judiciaire
5 rue Crébillon
44046 NANTES

DIVERS

A2623**997**

Rectificatif à l'annonce référence ALP01411952 parue dans L'ECHO DE L'OUEST, le 20/03/2026 concernant la société NJ VTC, lire 6 Avenue de Josselin Logement n°325 en lieu et place de 1 Avenue Agrippa d'Aubigne.

CONSTITUTIONS

A2625**255**

LA CASA MGMS

34 Rue Samson
44720 SAINT JOACHIM

LA CASA MGMS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 34 Rue Samson
44720 ST JOACHIM

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/09/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LA CASA MGMS

Siège social : 34 Rue Samson, 44720 ST JOACHIM

Objet social : - la prise de participations dans tous groupements et sociétés,
- la propriété et la gestion de titres et de valeurs mobilières de toute nature,

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 €

Gérance : Madame Marjorie HALGAND, demeurant 34 Rue Samson 44720 ST JOACHIM, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ST NAZAIRE.

Pour avis
La Gérance

A2626**450**

Avis de constitution

FORME SOCIALE : Société civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code Civil
DENOMINATION SOCIALE : **CLEA**
STATUTS : acte sous seings privés en date du 29/09/2026
SIEGE SOCIAL : 10 bis La Blancheterie 44690 CHATEAU-THÉBAUD
OBJET SOCIAL : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; la prise de participation dans toutes opérations immobilières ; la souscription de toutes valeurs mobilières à caractère immobilier
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES
CAPITAL SOCIAL : 100 euros
GERANCE :
- Monsieur Cyril MARTIN, demeurant 10 bis La Blancheterie 44690 CHATEAU-THÉBAUD
- Madame Elodie DESCOMBES, demeurant 10 bis La Blancheterie 44690 CHATEAU-THÉBAUD
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS :
agrément requis dans tous les cas, et obtenu par la collectivité des associés représentant plus des deux tiers des parts sociales

Pour avis,
la Gérance

A2626**476**

APROJURIS CONSEILS

Aux termes d'un acte électronique en date du 16 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
CHEZ MIMI & SAND
Forme : société à responsabilité limitée
Siège social : 3 Impasse du Blé Noir - 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
Capital social : 5 000 €
Objet social : en France et à l'étranger, l'activité de restauration rapide ambulante de type foodtruck, vente de tous produits alimentaires, vente de boissons alcoolisées (licence 3) ou non sur place ou à emporter, la participation à toutes manifestations, marchés, salons, foires, proposant de la restauration rapide.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE (44)
Gérance : Madame Sandra GUEGUEN et Monsieur Mickaël GUEGUEN, demeurant à VIGNEUX DE BRETAGNE (44360) 3 Impasse du Blé Noir, nommés pour une durée indéterminée.

FONDS DE COMMERCE

A2626**787**

Notaire

SELARL BENOÎT HUNAULT
3 rue Joseph Hervouët
44110 CHATEAUBRIANT

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte par Maître Aude DEBROIZE-VILOCET, notaire au sein de la SELARL dénommée «BENOIT HUNAULT NOTAIRE», titulaire de l'office notarial numéro 44057, dont le siège social est à CHATEAUBRIANT (44110) 3, rue Joseph Hervouët, enregistré le 28/09/2026 au SPFE de NANTES, sous le numéro 2026 N 04301,
La SARL dénommée UN MOMENT POUR SOI, au capital de 5000 €, ayant son siège social à CHATEAUBRIANT (44110) 3, rue Aristide Briand, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 754024040 a vendu à :
La SARL dénommée INSTITUT GAVINI, au capital de 2000 €, ayant son siège social à CHATEAUBRIANT (44110) 3, rue Aristide Briand, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 109848382.
Le fonds de commerce et artisanal d'ESTHETIQUE ET DE VENTE DE PRODUITS DE BEAUTE, exploité à CHATEAUBRIANT (44110), 3 rue Aristide Briand, sous l'enseigne «UN MOMENT POUR SOI».
Moyennant le prix de CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55.000,00 €), (éléments incorporels : 41.200,00 € et éléments corporels : 13.800,00 €).
Entrée en jouissance : 01/10/2026
Les oppositions devront être faites, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, par acte extrajudiciaire en l'office notarial sus-nommé à CHATEAUBRIANT (44144) BP 155 où domicile a été élu.

Pour avis,

FUSION

A2626**656**

AVIS DE PROJET DE FUSION

Association locale ADMR DE RIAILLÉ-PANNECÉ

Association loi de 1901, déclarée à la Préfecture de Loire-Atlantique,
sous le n° W444000691
Siège social :
Mairie 29 Rue du Cèdre
44440 Riaillé
N° Siren : 380 245 092
(Association absorbée)

Association locale ADMR DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

Association loi de 1901, déclarée à la Préfecture de Loire-Atlantique,
sous le n° W444000236
Siège social : Mairie
18 avenue Charles-Henri Cosse de Brissac
44540 Vallons de l'Erdre
N° Siren : 337 530 570
(Association absorbante)

Aux termes d'un traité de fusion en date du 25/09/2026, l'Association (A) transmet l'ensemble de son patrimoine à l'association (B) dans le cadre d'une fusion absorption.
Au vu des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2025, l'actif et le passif de l'association (A) transmis à l'association (B) s'élève à :
- Actif : 167 759,27 €
- Passif : 143 175,43 €
La fusion-absorption prendra effet le 01/01/2027 sous réserve de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux Associations (A et B), réunies conjointement le 2 novembre 2026.

Le 25/09/2026
Les Présidents

TESTAMENT

A2626**949**

Notaire

SELARL BENOÎT HUNAULT
3 rue Joseph Hervouët
44110 CHATEAUBRIANT

ENVOI EN POSSESSION en l'absence d'héritiers réservataires article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à CHATEAUBRIANT du 31/07/2023, Monsieur Eric Jean-Pierre MÉNARD, demeurant à CHATEAUBRIANT (44110) 21 avenue de l'Egalité, Né à CHATEAUBRIANT (44) le 16/02/1959. Célibataire. Décédé à ST-HERBLAIN (44) le 30/06/2026, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé par Maître Aude DEBROIZE-VILOCET, notaire au sein de la SELARL dénommée «BENOIT HUNAULT NOTAIRE» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CHATEAUBRIANT (44) suivant procès-verbal en date du 05/10/2026.
Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : SELARL «BENOIT HUNAULT NOTAIRE», 3 rue Joseph Hervouët, BP 155, 44144 CHATEAUBRIANT Cedex.

Pour avis.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2625**919**

one ace AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

ACV CONSULTANT

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 34 allée de Béa
44250 Saint-Brévin-les-Pins
840 023 659 R.C.S. Saint-Nazaire

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation au 31 décembre 2025, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de SAINT-NAZAIRE.
Mention sera faite au RCS : SAINT-NAZAIRE

MODIFICATIONS

A2626**857**

Weeride Europe Nomination d'un Directeur Général

Weeride Europe

Société par actions simplifiée
au capital de 41.500 €
Siège social : 15 bis rue de la Vertonne
44120 Vertou
539 736 975 RCS Nantes

Suivant décisions des associés en date du 2 octobre 2026, il a été décidé nommer la société AP97, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège est à Vertou (44120), 332 route de Clisson, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro unique d'identification 109 215 202, en qualité de Directeur Général, à compter du 3 octobre 2026 et pour une durée illimitée.

Pour avis.

A2626**922**

ACER' TP

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 €
Siège social :
3 route du Grand Bois
44840 DONGES
911 739 837 RCS SAINT NAZAIRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de ses délibérations extraordinaires du 27/07/2026, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 117 000 €, pour le porter de 3 000 € à 120 000 €, par capitalisation à due concurrence de partie de la réserve ordinaire.

Pour avis,
le gérant

A2626**447**

AMEC CONSEILS

TEAM CONSEILS

SASU au capital de 2 000 euros

Siège social : 2 Avenue du Manoir 44210 PORNIC

847 555 117 RCS SAINT-NAZAIRE

Par décision de l'associé unique du 14/09/2026, il a été décidé , à compter de cette même date :

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Toutes prestations de services administratives, commerciales, techniques, de gestion ou d'assistance au profit de toutes personnes physiques ou morales.

- de transférer le siège social au 15 corniche du Pilier 44770 PRÉFAILLES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis.

A2627**116**

SCI CIZERON

Société civile
au capital de 2 500 €
Siège social :
3 rue Edouard Branly
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
490 576 428 RCS NANTES

DÉMISSION D'UN GÉRANT

Aux termes de ses décisions extraordinaires en date du 03/07/2026, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Madame Mélanie CIZERON, née GÉRARD, de ses fonctions de gérante à compter du même jour, Monsieur Mathieu CIZERON demeurant le seul gérant à compter de cette date.

Pour avis, le gérant

A2626**415**

Dénomination sociale
Dénomination : **EMGAN.**
Forme : SAS au capital de 15000 euros.
Siège social : 15 rue des menos, 44117 St Andre des Eaux.
491097192 RCS de Saint Nazaire.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2026, l'associé unique a décidé à compter du 22 septembre 2026 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination LK.
Le sigle devient LK.
Mention sera portée au RCS de Saint Nazaire

DISSOLUTIONS

A2625**940**

one ace
AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

SARL FRANGEUL

SARL au capital de 150 000 €
Siège social : 2 rue Lamoricière
44000 NANTES
RCS NANTES 485 258 776

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Yves FRANGEUL, demeurant 28 Rue Georges Brassens 44115 BASSE GOULAINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 28 Rue Georges Brassens 44115 BASSE GOULAINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Vendée

CONSTITUTIONS

A2626**832**

BAMEX
EXPERTISE COMPTABLE · SOCIAL · CONSEILS JURIDIQUES

VICOMTE 85

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 allée de la Sauzaie,
ZI la Folie,
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : VICOMTE 85
Siège social : 6 allée de la Sauzaie, ZI La Folie, 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Objet social : - l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement le cautionnement hypothécaire des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la société pour garantir des emprunts qui pourraient être contractés directement par les associés eux-mêmes, à la condition que ces emprunts aient pour objet l'acquisition, la construction ou l'amélioration des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la Société,
- pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet,
- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi qu'à l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Rémi PORCO, né en novembre 1972 à LEVALLOIS PERRET (92),
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis
La Gérance

A2626**925**

BAMEX
EXPERTISE COMPTABLE · SOCIAL · CONSEILS JURIDIQUES

CHALLANS 85

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 allée de la Sauzaie,
ZI La Folie,
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 2 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : **CHALLANS 85**
Siège social : 6 allée de la Sauzaie, ZI La Folie, 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Objet social : - l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement le cautionnement hypothécaire des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la société pour garantir des emprunts qui pourraient être contractés directement par les associés eux-mêmes, à la condition que ces emprunts aient pour objet l'acquisition, la construction ou l'amélioration des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la Société,
- pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet,
- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi qu'à l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Rémi PORCO, né en novembre 1972 à LEVALLOIS PERRET (92),
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis
La Gérance

A2626**826**

BAMEX
EXPERTISE COMPTABLE · SOCIAL · CONSEILS JURIDIQUES

LA GRIÈRE 85

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 allée de la Sauzaie,
ZI La Folie,
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LA GRIÈRE 85
Siège social : 6 allée de la Sauzaie, ZI La Folie, 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Objet social : - l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement le cautionnement hypothécaire des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la société pour garantir des emprunts qui pourraient être contractés directement par les associés eux-mêmes, à la condition que ces emprunts aient pour objet l'acquisition, la construction ou l'amélioration des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la Société,
- pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet,
- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi qu'à l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Rémi PORCO, né en novembre 1972 à LEVALLOIS PERRET (92),
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis
La Gérance

A2626**829**

BAMEX
EXPERTISE COMPTABLE · SOCIAL · CONSEILS JURIDIQUES

LA CHAIZE 85

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 allée de la Sauzaie,
ZI La Folie,
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LA CHAIZE 85
Siège social : 6 allée de la Sauzaie, ZI la Folie, 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Objet social : - l'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement le cautionnement hypothécaire des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la société pour garantir des emprunts qui pourraient être contractés directement par les associés eux-mêmes, à la condition que ces emprunts aient pour objet l'acquisition, la construction ou l'amélioration des immeubles, biens et droits immobiliers appartenant à la Société,
- pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet,
- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi qu'à l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Rémi PORCO, né en novembre 1972 à LEVALLOIS PERRET (92),
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis
La Gérance

MODIFICATIONS

A2625**507**

TECHNIBAT 2 Société à responsabilité limitée au capital de 7 250 euros

Siège social : ZA Zone Artisanale
85370 NALLIERS
911 844 322 RCS LA ROCHE SUR YON

Par décision de l'assemblée générale en date du 8 septembre 2026, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Fabrice CHEVALLIER de ses fonctions de gérant, avec effet au 30 juin 2026, et ont décidé qu'il ne serait pas remplacé.
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur CHEVALLIER Fabrice a été supprimée.
Pour avis,

La Gérance

A2626**500**

VDL CONSEIL
À chaque étape, à vos côtés.

SACRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue de la Paix
85500 LES HERBIERS
798 635 827 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Avis de modifications

Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2026, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Gérant

A2626**816**

LNA

Société par actions simplifiée
au capital variable de 80 000 euros
avec un minimum plancher de 4 000 euros
Siège social : 41 Rue Nicot
85100 LES SABLES-D'OLONNE
Transféré au : 50 route de Vannes
44100 NANTES
519 231 401 RCS LA ROCHE-SUR-YON
519 231 401 RCS NANTES

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2026,, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 41 Rue Nicot 85100 LES SABLES-D'OLONNE au 50 route de Vannes 44100 NANTES à compter du 01/10/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 519 231 401 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NANTES.

A2627**047**

SCP PRAUD - HUVELIN-ROUSSEAU - PETIT - SENG
Notaires associés à
BEAUVOIR SUR MER (85),
3 rue de la Petite Gare
Bureau de CHALLANS (85), 6 Place Galilée

LE CHÂTEAU DE SABLE

SAS au capital de 488.000 €
Siège social : 4 route de la Noure
85680 LA GUERINIERE
405 344 375 RCS LA ROCHE SUR YON

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024 a constaté que la société ne dépassait plus les seuils légaux imposant la nomination d'un commissaire aux comptes et a décidé de ne pas renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Pour avis,
La Présidente.

A2626**617**

JURICA

JURICA
15 rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT

The Hedge

SAS au capital de 47 500 €
Siège social : 10 rue Augustin Fresnel
85600 MONTAIGU VENDEE
989 802 970 RCS LA ROCHE SUR YON

La collectivité des associés, par acte unanime en date du 1er octobre 2026 a décidé de nommer en qualité de nouveau président, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Alexandre LAUNAY, démissionnaire : la société FPL Invest, SARL au capital de 1.327.440 €, dont le siège social est à MONTAIGU VENDEE (85600), 6 rue des Rivières, immatriculée sous le numéro 901 521 435 RCS LA ROCHE SUR YON.

Pour avis

A2627**014**

SCP PRAUD - HUVELIN-ROUSSEAU - PETIT - SENG
Notaires associés à
BEAUVOIR SUR MER (85),
3 rue de la Petite Gare
Bureau de CHALLANS (85), 6 Place Galilée

GROUPE BODIN FINANCES en sigle G.B.F.

SAS au capital de 752.900 €
Siège social : 24 rue de la Blanche
85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE
394 383 871 RCS LA ROCHE SUR YON

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023 a constaté que la société ne dépassait plus les seuils légaux imposant la nomination d'un commissaire aux comptes et a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes.

Pour avis,
Le Président.

A2626**912**

gecpo
EXPERTISES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI D2SG

SCI au capital social de 1 800 Euros
Siège social : 32 rue Georges Simenon
85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON
N° 919 989 970

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2026, le siège social a été transféré au 17 rue des Campanules 85000 LA ROCHE SUR YON, à compter du 1er septembre 2026.
Les statuts sont modifiés en conséquence.
Mention au RCS de la Roche sur Yon.

Pour avis.

A2626**874**

JURICA
Société d'Avocats
13 rue Françoise Giroud
17000 LA ROCHELLE

IRIS OPTIC

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 euros
Siège Social : 34 rue de la République
85200 FONTENAY LE COMTE
383 113 750 R.C.S. LA ROCHE SUR YON

Par décisions ordinaires du 30 septembre 2026, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Pascal ANCEL de ses fonctions de président à effet de ce jour.

A compter du même jour et pour des durées illimitées, l'associée unique a nommé en qualité de président, la société «PGI PETORIN GESTION & INVESTISSEMENT», société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, Ccial Beaulieu, 48 rue du 14 Juillet, 17138 PUILBOREAU, 953 412 871 R.C.S. LA ROCHELLE, et en qualité de directeur général, M. Philippe PETORIN, 13 rue de la Somme, 17000 LA ROCHELLE.

Mention sera faite au RCS de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis

FUSION

A2626**529**

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
9 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

AUTO LOISIRS 85

Société par actions simplifiée
au capital de 45.000 euros
Siège social : 3 rue du Docteur Guerry -
85200 FONTENAY LE COMTE
878 903 467 RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes de ses décisions, en date du 30 septembre 2026, l'associée unique de la société AUTOLOISIRS 17, société absorbante, SAS au capital de 162.141 euros ayant son siège 161 avenue Jean-Paul Sartre 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 900 624 123, a approuvé le projet de fusion établi le 30/06/2026 avec la société AUTO LOISIRS 85, société absorbée et les apports effectués.

La société JCM INVESTISSEMENTS, étant propriétaire de l'intégralité du capital social de la société AUTOLOISIRS 17, absorbante, et de la société AUTO-LOISIRS 85, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe des tribunaux de commerce de LA ROCHELLE et LA ROCHE SUR YON, la société AUTO LOISIRS 85, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Mention sera faite au greffe de LA ROCHE SUR YON, Pour avis, le représentant légal,

DISSOLUTIONS

A2626**918**

AVIS DE DISSOLUTION

GINA

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
41 ter Rue des Bergers,
85340 LES SABLES D'OLONNE
913 038 386 RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes d'une délibération en date du 27 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Anastasia BARRE, demeurant 1820 Route de Kerlagadec, 44420 MESQUER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 41 ter Rue des Bergers 85340 LES SABLES D'OLONNE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
La Liquidatrice

A2626**645**

CERFRANCE entreprendre, ensemble

EARL LA MOUCHANDE

Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital fixe de 7 500 euros
Siège social : Les Fillées
85580 GRUES
891 272 866 RCS La Roche sur Yon

Avis de dissolution

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2026, l'associé unique a décidé la dissolution de la société par anticipation à dater du 31 octobre 2026. M. Etienne BENETEAU, demeurant Les Fillées 85580 GRUES, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à : Les Fillées 85580 GRUES. Le dépôt des actes et pièces sera effectué auprès du RCS de La Roche sur Yon.

Le Liquidateur

A2626**634**

gecpo EXPERTISES

DISSOLUTION

TERRE ACIER

SAS au capital social de 2 500 Euros
Siège social : 17 rue Gutenberg
85470 BRETIGNOLLES SUR MER
RCS La Roche sur Yon n° 810 217 182

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2026, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

Madame Tiffany CAILLEUX demeurant 2 rue du Marais 85220 COEX, a été nommé Liquidatrice. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse de la liquidatrice.

Mention sera faite au RCS de la Roche sur yon.

Pour avis.

A2626**345**

gecpo EXPERTISES

DISSOLUTION

JMO LOC-BAT

SCI au capital social de 20 000 Euros
Siège social : 5 La Poterie
85190 VENANSAULT
RCS La Roche sur yon
n° 905 284 725

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Jocelyne CAVIER demeurant 5 La Poterie 85190 Venansault, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du Liquidateur. Mention sera faite au RCS de la Roche sur yon.

Pour avis.

FONDS DE COMMERCE

A2626**817**

OCÉAN NOTAIRES & Conseils

Notaires associés
Saint Jean de Monts Noirmoutier en l'Ile
Saint-Gilles-Croix-de-Vie Soullans
Brétignolles-sur-Mer - Villeneuve-en-retz

Suivant acte reçu par Maître Franck PINVIDIC, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «OCEAN NOTAIRES & CONSEILS», titulaire d'un Office Notarial à SAINT JEAN DE MONTS, 13 Boulevard Maréchal Juin le 1er octobre 2026, la SARL SOPHREDO, dont le siège est à NOTRE-DAME-DE-MONTS (85690) route des Brétinières Lieudit L'Arnaude, siren numéro 791554603 RCS LA ROCHE-SUR-YON a cédé à la SARL BEAURAIN, dont le siège est à LA BARRE-DE-MONTS (85550) 10 avenue de Lattre de Tassigny, siren numéro 109664821 RCS LA ROCHE-SUR-YON, le fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité 12 avenue de Lattre de Tassigny (85550) LA BARRE DE MONTS et dont l'adresse postale est 8-10 avenue de Lattre de Tassigny (85550) LA BARRE DE MONTS moyennant le prix principal de 80000 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à la SAS OCEAN NOTAIRES & CONSEILS 13 boulevard du Maréchal Juin (85160) SAINT JEAN DE MONTS où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le notaire.

A2627**048**

INSERTION UNIQUE

Suivant acte ssp en date du 30.09.2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de VENDEE, le 05.10.2026, Dossier 2026 00058328, référence 8504P01 2026 A 02651,

La société **PHARMACIE DU PLESSIS**, Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 50 000 €, dont le siège social est sis 140 rue Nationale 85280 LA FERRIERE et qui est immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 952 697 761,

A cédé à la société **PHARMACIE DU PLESSIS**, Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 7 500 €, dont le siège social est sis 140 rue Nationale 85280 LA FERRIERE et qui est immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 107 766 362,

Le fonds de commerce d'officine de pharmacie, sis 140 rue Nationale 85280 LA FERRIERE, pour l'exploitation duquel la SARL PHARMACIE DU PLESSIS est immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 952 697 761,

Prix : 850 000,00 €.

Entrée en jouissance : 01.10.2026.

Pour la réception des oppositions, domicile est élu pour la validité et la correspondance au siège social de la S.A.R.L. HUIS-ALLIANCE 85 - 29 route de la Roche 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE.

Pour insertion unique
Me S. LEFEUVRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2626**478**

L'ESQUISSE

SARL en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège social : 3 place Sapinaud
85130 LA GAUBRETIÈRE
Siège de liquidation :
18 rue du Calvaire
85130 LA GAUBRETIERE
534 937 461 RCS LA ROCHE-SUR-YON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de décisions en date du 01/07/2026, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON. Mention sera faite au RCS de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis, le liquidateur

DISSOLUTION PAR TUP

A2626**448**

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
9 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

VILL'ADOM Sud Vendée

Société à responsabilité Limitée
Au capital de 6.000 euros,
Siège social 1 Petite rue - 85200
FONTENAY LE COMTE
518 555 784 RCS LA ROCHE SUR YON

TUP

Par décision du **30/09/2026**, la société **ENOMA**, SAS au capital de **5 000 euros**, dont le siège social est situé **8 bis rue du Bourbia 85770 VIX**, immatriculée au RCS de **LA ROCHE SUR YON** sous le numéro **853 092 823**, en sa qualité d'associée unique de la société **VILL'ADOM Sud Vendée**, SARL à associé unique au capital de **6 000 euros**, dont le siège social est situé **1 Petite rue 85200 FONTENAY LE COMTE**, immatriculée au RCS de **LA ROCHE SUR YON** sous le numéro **518 555 784**, a décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article **1844-5 du Code civil**.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société **VILL'ADOM Sud Vendée** au profit de la société **ENOMA**, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de **trente jours** à compter de la date de publication au **BODACC**, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci aient été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du **Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON.**

Les oppositions doivent être présentées devant le **Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON**

Pour avis

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2626**791**

marches-securises.fr
ÉTABLISSEMENT
Commune de Bouin (85)
Place de l'Eglise
85230 Bouin

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

Organisme acheteur
Commune de Bouin (85), Florian DIAZ , Place de l'Eglise , 85230 Bouin, pays_ISO3166_FRA. Tel : +33 251497414. Fax : +33 251686000.E-mail : secretaire.general@bouin.fr.
Adresse(s) internet
Site du profil d'acheteur : https://v2.marches-securises.fr
Objet du marché
ETUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES (COMMUNE DE BOUIN 85230)
Lieu d'exécution
COMMUNE DE BOUIN 85230 BOUIN
Lieu de livraison
COMMUNE DE BOUIN 85230 BOUIN
Caractéristiques
Type de procédure :
Procédure adaptée.
Caractéristiques principales :
Réalisation du nouveau schéma directeur d'assainissement de la commune de BOUIN (85230)
Des variantes seront prises en considération : Non
Division en lots : non
Durée du marché ou délai d'exécution
Durée en mois : 18 (à compter de la date de notification du marché).
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
Lundi 09 novembre 2026 - 12 :00
Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).
Conditions relatives au marché
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Unité monétaire utilisée : Euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L.2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise (document à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).
- Formulaire DC3, Acte d'engagement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).
Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution
Aucun critère
Autres renseignements
Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur
2026-03
Conditions de remise des offres ou des candidatures
Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.
Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
Adresses complémentaires
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
COMMUNE DE BOUIN 1,place de l'Eglise , 85230 BOUIN, FRANCE. Tél. +33 025149741.
Date d'envoi du présent avis
02 octobre 2026

A2624**620**

Préfet de la Vendée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Fontenay le Comte

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2026-DCPATE-525 du 8 septembre 2026, il est procédé sur la commune de Fontenay-le-Comte, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 5 octobre 2026 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au vendredi 6 novembre 2026 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête) à une enquête publique portant sur la demande formulée par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, en vue de procéder à la modification n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Fontenay-le-Comte. Le projet porte sur la modification de la cour intérieure du musée municipal. Cette enquête est ouverte au titre du code de l'urbanisme et organisée dans les formes prévues par le code de l'environnement.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif à cette enquête est :
- disponible en version papier et consultable gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Fontenay-le-Comte (4 quai Victor Hugo), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée : www.vendee.gouv.fr ; rubrique : «Publications / Enquêtes publiques» ; liste déroulante : «Commune de Fontenay-le-Comte».
Monsieur Jean-Paul CHRISTINY et Monsieur Jacques PROUST sont désignés par le tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête, respectivement en tant que commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant. Monsieur CHRISTINY se tient à la disposition du public, en mairie de Fontenay-le-Comte (4 quai Victor Hugo), aux dates et horaires suivants :
- lundi 5 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 22 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 6 novembre 2026 de 14h00 à 17h00.
Les observations du public peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Fontenay-le-Comte, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- adressées par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Mairie de Fontenay-le-Comte, 4 quai Victor Hugo, BP19, 85201 Fontenay-le-Comte ;
- adressées par courriel : enquetepublique.vendee1@orange.fr (indiquer précisément dans l'objet du courriel : «Enquête publique PSMV de Fontenay-le-Comte «).
Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées sont accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée (à l'adresse susmentionnée), dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.
Le présent avis et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée (à l'adresse susmentionnée) au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de Madame Clarisse DUGARDIN (Direction aménagement du territoire, Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, 16 rue de l'Innovation 85200 Fontenay-le-Comte) par courriel à l'adresse suivante : c.dugardin@fontenayvendee.fr.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture de la Vendée, en mairie de Fontenay-le-Comte, et sur le site internet des services de l'État en Vendée (à l'adresse susmentionnée), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de l'enquête publique, la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur, éventuellement modifiée, sera approuvée par arrêté préfectoral en cas d'avis favorable du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, ou, dans le cas contraire, par décret en Conseil d'État après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

A2626**535**

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Plan Particulier d'Intervention Barrage du Verdon à La Tessoualle

Une procédure de consultation d'une durée d'un mois sera ouverte du 20 octobre au 20 novembre 2026, dans plusieurs lieux de consultation, afin de recueillir les observations du public concernant le projet d'actualisation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage du Verdon, situé sur la commune de la Tessoualle.
Le PPI a pour objectif de définir l'organisation des secours publics et les mesures relatives à l'information, l'alerte et la protection de la population en cas d'accident grave survenant sur le barrage du Verdon, classé A (ouvrages les plus importants sur une échelle de A à C).
Les communes situées dans la zone de risque couverte par le présent PPI sont :
En zone de proximité immédiate :
La Tessoualle (49), Maulévrier (49), Mazières-en-Mauges (49), Cholet (49), La Séguinière (49).
En zone d'inondation spécifique :
Saint-Christophe-du-Bois (49), La Romagne (49), Sèvremoine (49), Gétigné (44), Boussay (44), Clisson (44), Gorges (44), Le Pallet (44), Monnières (44), La Haie-Fouassière (44), Maisdon-sur-Sèvre (44), Saint-Fiacre-sur-Maine (44), Vertou (44), Saint-Sébastien-sur-Loire (44), Rezé (44), Nantes (44), Château-Thébaud (44), Aigrefeuille-sur-Maine (44), Les Sorinières (44), Cugand (85).
Le document du Plan Particulier d'Intervention est accessible dans les préfectures de Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique et de Vendée, à la sous-préfecture de Cholet, ainsi que dans les mairies listées ci-dessus, aux heures d'ouverture habituelles. Les commentaires et observations du public pourront être consignés dans un registre spécialement prévu à cet effet. À l'issue de la période de consultation, les registres seront transmis à la préfecture de Maine-et-Loire pour examen.



Destination Santé

Hépatites, VIH, papillomavirus… Un cancer sur huit dans le monde associé à des infections

Publiée le 28 septembre dans The Lancet Oncology, une analyse du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) constitue à ce jour l'évaluation la plus complète du fardeau mondial des cancers attribuables aux infections. Les chercheurs ont évalué le nombre de cas de cancer imputables à 12 agents infectieux reconnus comme cancérigènes chez l'humain : bactéries (Helicobacter pylori la cause principale du cancer de l'estomac), virus (papillomavirus humain ou HPV, hépatites B et C, herpès-virus…) et parasites. Ce travail intègre aussi de nouveaux agents infectieux, tels que le VIH, ainsi que des associations récemment établies entre infections et cancers, notamment le lien entre le virus d'Epstein-Barr (EBV) et le cancer de l'estomac.

Résultat, cinq agents infectieux concentrent à eux seuls la quasi-totalité des cancers liés aux infections :

• Helicobacter pylori : 760 000 cas (principalement cancers de l'estomac) ;
• HPV : 750 000 cas (col de l'utérus, mais aussi de la gorge, de l'anus, etc.) ;
• Hépatite B (VHB) : 360 000 cas (cancers du foie) ;
• EBV : 260 000 cas (lymphomes, cancers du nasopharynx et de l'estomac) ;
• Hépatite C (VHC) : 160 000 cas (cancers du foie).

Des solutions existent mais sont sous-utilisées

« Ces résultats soulignent le rôle majeur que peut jouer la lutte contre les infections pour réduire le fardeau mondial du cancer », explique la Dre Harriet Rumgay, scientifique au CIRC et co-autrice de l'article. La plupart de ces cancers pourraient en effet être évités grâce à des mesures de santé publique bien connues :

• la vaccination contre le HPV et l'hépatite B ;
• le dépistage et le traitement d'H.pylori et des hépatites virales ;
• la prévention et la prise en charge du VIH ;
• les programmes de dépistage des cancers liés au HPV (frottis, tests HPV).

Pourtant, ces interventions restent insuffisamment déployées dans de nombreuses régions du monde en raison de barrières financières, politiques et structurelles. En effet, plus des trois quarts de ces cancers surviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, où l'accès à la prévention et aux traitements reste inégal.

Les auteurs appellent donc à la « mise en œuvre à grande échelle de stratégies de prévention éprouvées ». Mais aussi à investir « dans de nouveaux outils de prévention, en particulier pour des infections telles que le virus d'Epstein-Barr, pour lesquelles des vaccins efficaces ne sont pas encore disponibles ».

Sommeil paradoxal : mieux dormir réduit le risque de développer 83 maladies

Selon une étude publiée en septembre 2026 dans PLOS Medicine, dormir suffisamment, et surtout passer plus de temps en état de sommeil paradoxal et de sommeil profond, serait associé à un risque nettement plus faible de développer certaines maladies. Les scientifiques ont analysé les données de 95 559 participants de la UK Biobank, qui ont porté des accéléromètres au poignet pendant sept jours et sept nuits consécutifs. Grâce à un algorithme de deep learning, ils ont pu reconstituer avec précision les différentes phases du sommeil (paradoxal, profond, léger), la durée totale de sommeil, les réveils nocturnes et l'irrégularité d'une nuit à l'autre. Les participants ont ensuite été suivis pendant près de 9 ans en moyenne, et leur dossier de santé ont été mis en relation avec plus de 1 000 pathologies.

Le résultat le plus marquant concerne le sommeil paradoxal, la phase associée aux rêves et à la consolidation de la mémoire. Passer plus de temps dans ce stade de sommeil était lié à un risque réduit de 83 maladies, dont la démence, l'insuffisance cardiaque et la maladie de Parkinson. Le sommeil profond, essentiel à la récupération physique était quant à lui associé à un risque plus faible de 7 maladies, notamment le diabète de type 2 et la dépression.

Mais concrètement, ça veut dire quoi « passer plus de temps en phases de sommeil paradoxal et profond » ? L'étude confirme que dormir moins de 5 heures par nuit expose à un risque accru de nombreuses pathologies. Et ainsi, à l'inverse, le risque le plus bas se situe dans une fenêtre de 6 à 8 heures de sommeil, pour la majorité des maladies étudiées. C'est donc entre ces deux durées que se situe la meilleure répartition des stades de sommeil. Deux autres paramètres du sommeil réel se sont révélés préoccupants : l'irrégularité du sommeil d'une nuit à l'autre ainsi que les réveils nocturnes. Ces deux facteurs étaient chacun liés à un risque plus élevé de plusieurs troubles, dont l'anxiété.

Le stomach vacuum, l'exercice de respiration pour un… ventre plat !

L'origine du stomach vacuum serait liée à celle du yoga, il y a donc plus de 8 000 ans. Plus précisément du Uddîyana Bandha, qui signifie en sanskrit « prendre son essor, s'élever dans les airs »… Pour des fins, à l'époque, de nettoyage du corps et de l'esprit. De façon concrète, le stomach vacuum correspond à une contraction extrêmement puissante du muscle transverse de l'abdomen. C'est-à-dire le plus profond des muscles de la paroi antérieure de l'abdomen, qui intervient également au niveau de la stabilité lombo-pelvienne. Un véritable mur porteur ! En l'occurrence, l'exercice va permettre de gainer ce muscle transverse pour, à terme, donner un effet ventre plat. Au même titre qu'un exercice de gainage classique, mais avec peut-être davantage d'abnégation…

Comment faire ?

Vous souhaitez tester ? Voici les principales étapes :

- En position debout, relâché, les bras le long du corps, commencez par une grande inspiration en cherchant à vous grandir ;

- Expirez ensuite par la bouche, en douceur, jusqu'à vider complètement les poumons ;

- Contractez votre périnée ! Pour cela, il vous suffit d'imaginer une situation où vous vous retenez d'uriner… ;

- Puis en apnée, vous devez ensuite réaliser une « fausse inspiration ». Il s'agit de créer un appel d'air en gonflant la poitrine, comme si on inspirait, mais sans laisser entrer d'air dans ses poumons. Avec l'effet en quelque sorte de venir creuser le ventre.

- Tenez la position une dizaine de secondes - sans doute moins au début et davantage lorsque vous serez rôdé

- et relâchez jusqu'à reprendre une respiration normale.

LE 1ER SERVICE DE PRESSE EN LIGNE SPÉCIALISÉ EN SANTÉ GRAND PUBLIC !
RETROUVEZ QUOTIDIENNEMENT LES INFOS SUR :
WWW.DESTINATIONSANTE.COM
destinationsanté
L'information santé au quotidien

Société En relayant abondamment des images de blocus ou de violences touchant des jeunes, Instagram, Snapchat ou TikTok participent à la dynamique des actions menées par les lycéens. Et ce, sous le regard attentif des services de renseignement territoriaux.

Les réseaux sociaux au cœur du mouvement lycéen

L'image est aussi fugace que dramatique. À l'écran, on voit un adolescent vêtu de noir avec un moignon ensanglanté. C'est dans la matinée, ce lundi 5 octobre, que ce garçon, âgé de 15 ans, a eu la main arrachée par une grenade policière près d'un lycée professionnel de Lens (Pas-de-Calais). *« À l'heure où je vous parle, je ne suis pas en mesure de vous répondre si cet adolescent avait formellement récupéré une grenade qui a explosé dans sa main, ou si la grenade aurait atterri sur lui »*, a déclaré le procureur de Béthune, Étienne Thieffry.

De manière quasi immédiate, les images de la victime ont fait le tour des réseaux sociaux. *« Dans ce mouvement des lycéens, tout est filmé pratiquement en temps réel. Et certaines images deviennent très vite virales sur les réseaux »*, souligne Olivier Ertzscheid, enseignant-chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'université de Nantes.

Depuis plus de quinze jours, les blocus lycéens ont trouvé un large écho dans les réseaux très utilisés par les jeunes, principalement Instagram, Snapchat ou TikTok. *« Tous les matins, avec mes amies, on parle de ce qu'on a vu sur Instagram,* confie Lucie (prénom modifié), 16 ans, élève de terminale en région parisienne. *Sur mon fil, je vois beaucoup d'images de blocus qui se passent bien, où les lycéens parlent de leurs revendications. Il y a aussi beaucoup d'images de violences parfois très choquantes qui tournent. Par exemple, j'ai été très marquée par la vidéo d'une lycéenne de 14 ans brutalement attrapée au niveau du cou par un policier. »*

> **« Dans ce mouvement des lycéens, tout est filmé pratiquement en temps réel. Et certaines images deviennent très vite virales sur les réseaux »**

Sur d'autres plateformes, en particulier X, il est aussi possible de voir des images de policiers violemment frappés par des individus parfois très nombreux. *« Les réseaux ont ici d'abord une fonction de documentation du réel. Ils permettent de témoigner d'exactions dont les images circulent abondamment. Car les algorithmes ont tendance à mettre en avant les vidéos les plus violentes ou celles qui font le plus réagir »*, indique Olivier Ertzscheid.

Selon lui, la place occupée par les plateformes dans ce mouvement lycéen n'est pas surprenante. *« Historiquement, la révolution des printemps arabes (à partir de 2010) a constitué un tournant. À l'époque, Facebook a été très massivement utilisé pour structurer ce mouvement de contestation. Depuis, les réseaux sociaux occupent une place centrale dans toutes les actions sociales d'envergure. On a pu le voir avec les gilets jaunes »*, souligne Olivier Ertzscheid.

Bien souvent, ces réseaux permettent de construire un récit des événements qui n'est pas celui, souvent très contesté, des médias traditionnels. *« Les réseaux ont aussi pour fonction de renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, uni et solidaire dans la lutte, estime l'enseignant-chercheur. De manière instantanée, des lycéens de La Roche-sur-Yon (Vendée) peuvent constater qu'ils ont les mêmes revendications, les mêmes pancartes que d'autres lycéens à Marseille ou à Lille. »*

Les réseaux jouent aussi un rôle « organisationnel » pour annoncer le lieu de tel ou tel blocus ou pour lancer certains mots d'ordre. Ce qui n'échappe bien sûr pas aux renseignements territoriaux. *« Les boucles de certains réseaux sociaux comme Snapchat ou TikTok permettent aux jeunes d'établir des contacts entre lycées et de mutuellement se prêter main-forte lors des tentatives de blocages »*, indique par exemple une note d'un service de renseignement de la préfecture de police de Paris dévoilée le 1er octobre par Le Figaro. Cette note ajoute que les réseaux permettent *« aussi de lancer à la volée des idées de projets, comme, cette semaine, l'attaque du commissariat de police de La Courneuve, davantage pour tenter les plus téméraires que pour mettre au point les actions elles-mêmes »*.



À Bordeaux, le 2 octobre. Les réseaux sociaux jouent un rôle central dans la diffusion des appels au blocage et des images de la mobilisation. MAXPPP/ PQR

Depuis quelques jours ont émergé sur Snapchat des captures d'écran de messages qui, selon la rumeur, émaneraient de policiers cherchant à infiltrer des groupes de discussion entre lycéens. *« Cela tourne pas mal »*, confirme Lucie. De nombreux jeunes sont ainsi aujourd'hui persuadés que des policiers tenteraient par ce biais d'obtenir des informations sur le prochain blocus ou sur l'identité de tel ou tel fauteur de troubles.

« Bien sûr que les renseignements territoriaux surveillent les réseaux sociaux, souligne un syndicaliste policier. *Mais ils travaillent surtout avec des sources humaines sur le terrain. Il suffit de se promener en civil autour des lycées pour avoir beaucoup d'informations. Et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de tenter d'infiltrer un groupe de conversation entre lycéens pour savoir où aura lieu le prochain blocus de tel lycée. L'information est en général affichée partout sur Snapchat ou Instagram. »*

Pierre BIENVAULT

Éducation Dans une lettre adressée à son gouvernement le 4 octobre, le premier ministre Sébastien Lecornu appelle à *« améliorer les emplois du temps »* des lycéens, une revendication des élèves mobilisés depuis plus de deux semaines.

Les emplois du temps des lycéens sont-ils trop denses ?

Des emplois du temps « intenables », « épuisants », ou encore « trop denses » sont dénoncés par les lycéens mobilisés depuis près de deux semaines en France. « Il y en a marre de faire du 8 heures-18 heures tous les jours », témoigne une lycéenne, évoquant le temps de transport après les cours pour rejoindre son domicile et celui consacré au travail personnel le soir. Et ceci dans un contexte où, contrôle continu oblige, « chaque note compte » en vue du bac et de Parcoursup, accentuant la pression sur les élèves.

Dans sa lettre adressée à ses ministres dimanche 4 octobre, Sébastien Lecornu lui-même évoque *« les journées de 8 heures à 18 heures, les heures creuses, les pauses déjeuner trop courtes et les longs trajets »* qui *« reviennent dans les échanges au sein des CAVL (conseils académiques de la vie lycéenne, NDLR) »*.

Les emplois du temps des lycéens se sont-ils réellement densifiés ces dernières années ? Les élèves de lycée général suivent aujourd'hui 26 à 29 heures de cours hebdomadaires, soit un niveau très proche de celui observé au milieu des années 2000. Les élèves de l'ancienne filière scientifique avaient même souvent davantage d'heures (31 à 32 heures hebdomadaires) qu'un élève de terminale générale actuel, hors options.

En réalité, plus que le nombre d'heures totales de cours, c'est l'amplitude des emplois du temps qui est en cause, notamment pour les classes de première et terminale. En 2025, la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant organisée par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) proposait d'ailleurs de repenser en profondeur l'organisation du temps scolaire, en dénonçant des amplitudes horaires importantes, des emplois du temps morcelés et la multiplication des temps morts.

Les emplois du temps élargis au lycée sont pour leur part une conséquence directe de la réforme Blanquer de 2019, mettant fin aux trois filières préexistantes (littéraire, scientifique et économique et sociale) pour organiser l'enseignement autour de spécialités. Aujourd'hui, la voie générale en compte 13, les élèves devant en choisir 3 en classe de première et 2 en terminale. Ce qui entraîne théoriquement 286 combinaisons de spécialités possibles en première et 78 en terminale, mettant fin au passage au concept de classe. Dans les faits, les lycées ne proposent généralement que 7 à 10 spécialités, mais la constitution des emplois du temps est devenue singulièrement complexe.

« Certains de nos élèves ont des trous de deux heures », témoigne Agnès Billard, enseignante et déléguée CFDT dans un établissement privé sous contrat de Nantes (Loire-Atlantique), fermé depuis le 1er octobre et jusqu'à mardi au moins. *« Nous avons des élèves qui vont suivre une spécialité dans le lycée voisin, et nous-même accueillons des élèves d'autres lycées pour certains cours. Sans compter qu'il faut composer avec les plannings des enseignants qui peuvent aussi travailler pour deux établissements. »*

« Pour simplifier les choses, certains établissements ont réduit les possibilités d'appareiller les spécialités entre elles, mais cela restreint le choix des élèves, ce qui n'était pas l'esprit de la réforme », explique Nicolas Bonnet, du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN). Lorsque c'est possible, les lycéens peuvent mettre à profit ces heures creuses pour s'avancer dans leur travail personnel, mais encore faut-il trouver le lieu adéquat pour cela. *« Dans mon lycée, il n'y a qu'une salle de permanence pour 1 500 élèves, et aucun autre endroit pour travailler à part le CDI, tout petit »*, témoigne une enseignante.

Dans sa lettre de dimanche soir, le premier ministre incite les membres de son gouvernement à faire *« examiner avec les personnels et les élus lycéens les améliorations possibles des emplois du temps, de la répartition des évaluations et des conditions de travail personnel, en associant les autorités locales responsables des transports »*, suggérant pour ce faire de s'*« appuyer sur la direction interministérielle du numérique pour améliorer, grâce à l'intelligence artificielle, les logiciels destinés à la réalisation des emplois du temps en vue de la rentrée prochaine »*.

« Les outils dont nous disposons pour faire les emplois du temps sont très performants, proteste Nicolas Bonnet. *Le problème n'est pas dans l'optimisation de ceux-ci, mais dans la disparition des classes. »*

Disparition qui peut par ailleurs avoir un impact sur le bien-être des élèves, ces derniers changeant de groupe au fil des cours de la journée. *« Ils n'ont plus ce lien de classe qui existait dans leurs précédentes années de scolarité,* souligne Agnès Billard. Ils nous le disent : *"Laissez-nous un peu de vie sociale !" »*

Clémence HOUDAILLE